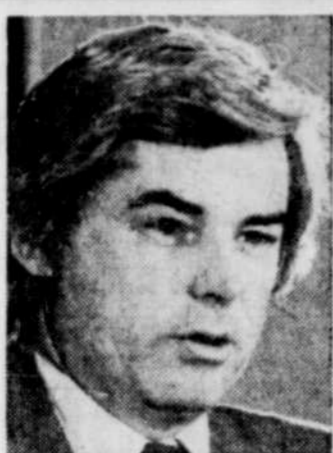




Johnson: chaque famille paiera \$800.00 de plus

page A-3



Gaulin: un budget accablant pour les salariés de l'Etat

page D-1



Un expert comptable analyse le budget pour les lecteurs du SOLEIL

page D-1

Le budget 1982-1983

Le fonctionnaire est le plus touché

par Michel DAVID

Les employés des secteurs public et parapublic sont de loin les principales victimes du budget présenté hier par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Les compressions salariales imposées aux employés de l'Etat représentent à elles seules plus de \$640 millions.

Le ministre a également indiqué que l'écart de rémunération entre les

secteurs public et privé, incluant les avantages sociaux, qui se situait à 13 pour 100 au deuxième trimestre de 1982, ne sera plus que de 3 à 5 pour 100 au 1er avril 1983.

Enfin, aucun avancement d'échelon ne sera autorisé dans les secteurs public et parapublic durant toute l'année 1983.

Loi spéciale

Le gouvernement présentera jeudi à l'Assemblée nationale une loi stipulant que, du 1er janvier au 31 mars 1983, les salaires seront réduits de manière à récupérer une partie des augmentations prévues pour juillet et décembre 1982, soit \$521 millions.

Le ministre des Finances a expliqué que cette loi fixera de façon précise les échelles de salaire qui entreront en vigueur par simple proclamation le 1er janvier prochain, à moins qu'une entente préalable n'intervienne entre le gouvernement et les syndicats, sur la base de la proposition de "gel modulé" présentée le 15 avril dernier.

Le gel du salaire des cadres, qui

Voir A-2, FONCTIONNAIRES

A lire
Points saillants en page A-2
Editorial en page A-4
Extraits en page A-5



M. Jacques Parizeau

Le Soleil, Yvon Monroie

Les taxes indirectes en hausse

par Denis ANGERS

Se butant sur un déficit de \$3 milliards qu'il tenait par dessus tout à ne pas accroître, le ministre des Finances du Québec, Jacques Parizeau, n'a pu se limiter à saigner la rémunération des 325,000 employés des secteurs public et parapublic pour boucler son sixième budget, un exercice de \$22.6 milliards.

Le ministre des Finances a aussi dû se résoudre à hausser de \$250 millions le fardeau fiscal des contribuables du Québec. Et ce, par une kyrielle de majorations portant sur les taxes indirectes perçues par le gouvernement provincial.

Ainsi, depuis aujourd'hui, la taxe de vente sur tous les biens achetés sur le marché de détail passe de 8 à 9 pour 100, tout comme la taxe sur les télécommunications, essentiellement prélevée sur les factures d'appels téléphoniques interurbains. Ce faisant, le gouvernement espère s'enrichir de \$190 millions en 1982-1983.

Voir A-2, TAXES

sommaire

- Annonces classées F-3 à F-17
- Arts et spectacles C-11
- Bandes dessinées F-16
- Bridge F-15
- Carrières et professions E-2
- Consommation B-1 à B-7
- Décès F-19
- Editorial A-4
- Feuilleton C-10
- Hier et aujourd'hui C-14
- Horoscope F-14
- Information régionale A-7 à A-9
- Loterie A-2
- Marc Lestage C-12
- Monde F-1 et F-18
- Mot mystère F-5
- Mots croisés F-6
- Où aller à Québec C-12
- Page des lecteurs A-6
- Page documentaire A-5
- Patron F-17
- Sport C-1 à C-6
- Télévision C-10

météo

Généralement beau et chaud, hormis quelques passages nuageux et un risque d'averses dans l'Est, demain. Les maximums iront de 15 à 24.

détails, page F-3

L'amiante et la santé

Le fardeau de la preuve aux producteurs

par Fortunat MARCOUX

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Le symposium mondial sur l'amiante qui se déroule actuellement à Montréal, a pris, hier, une tangente qui pourrait bien être défavorable aux producteurs. Devant la tournure des délibérations, ces derniers devront assumer probablement le fardeau de la preuve dans l'épineux dossier de l'amiante et la santé.

Tel que prévu, c'est Irving Se-

likoff, l'éminent directeur de l'école de médecine du Mont Sinai, de l'université de New York, qui a volé la vedette.

Désigné comme un adversaire acharné par les producteurs en raison de ses nombreuses recherches défavorables à l'industrie sur les effets nocifs de l'amiante sur la santé des travailleurs et de la population, il a accusé les exploitants d'être les responsables de la situation actuelle par

leur inertie dans le passé à prendre des mesures de contrôle de l'émission de poussières dans l'air ambiant tout en sachant que la vie des ouvriers était en danger.

En conférence de presse, le Dr Selikoff a rivé le clou aux producteurs en déclarant que la balle était encore dans leur camp et qu'ils se devaient à tout prix de rendre encore plus sûr l'usage de l'amiante "sinon, a-t-il pré-

venu, "l'or blanc" devra être banni du marché de la consommation".

"Oublions le passé même si nous devons vivre avec ses erreurs. Le temps est venu pour l'industrie de démontrer son bon vouloir", a-t-il dit en réunion plénière.

Gouverneur de l'Académie des sciences de New York et membre du comité consultatif de l'Institut américain du cancer, M. Selikoff a reconnu qu'il y avait beaucoup moins de

dangers dans le secteur de l'extraction depuis que les compagnies se sont préoccupées de l'assainissement de l'environnement à partir de 1975.

Selon lui, la science ne permet pas encore d'établir si la norme de deux fibres par centimètre cube d'air imposée dans les mines et les usines est suffisante. "On ne peut fixer une norme sûre. Or, tant qu'il y aura des risques, il faudra viser le zéro. Bref, plus il y a d'amiante, plus le risque est grand, et moins il y a d'amiante, moins il y a de risque", a-t-il noté.

Le spécialiste américain a déclaré que l'industrie de l'amiante avait maintenant un autre défi à relever, celui de rendre sûre l'utilisation des produits en amiante. "Le problème se situe désormais au plan de la consommation et l'industrie devra y voir", a-t-il averti.

M. Selikoff en a surpris plus d'un lorsqu'il a affirmé qu'un travailleur qui avait été exposé à l'amiante pendant une période aussi courte qu'un mois, pourrait être atteint éventuellement d'amiantose ou du cancer du poumon.

Répétant que le mineur fumeur est beaucoup plus vulnérable au cancer, M. Selikoff a invité les producteurs à inciter les travailleurs des années 40 ou 60 à abandonner l'usage de la cigarette.

Autres informations à la page E-2

Aux îles Malouines

Des "kamikazes" argentins attaquent la flotte anglaise

(D'après NYTNS, UPI, AFP et AP) — En dépit d'une légère progression des troupes britanniques sur les îles Malouines et d'un bombardement intensif de la capitale de l'archipel, Port Stanley, la Grande-Bretagne a essuyé hier de sérieuses pertes.

La Grande-Bretagne a admis, ce matin, la perte d'un quatrième navire de guerre, le destroyer "Coventry", et

d'un porte-conteneurs commercial converti en porte-avions, l'"Atlantic Conveyor", tous deux touchés, hier soir, lors d'une attaque aérienne massive de l'Argentine. L'attaque a fait des victimes, mais leur nombre ne sera annoncé qu'après que les familles auront été informées.

Aux Nations-Unies, on annonçait, ce matin, que Londres avait accepté les termes d'un projet de résolution

demandant au secrétaire général des Nations-Unies, M. Javier Perez de Cuellar, d'obtenir de la Grande-Bretagne et de l'Argentine un cessez-le-feu "mutuellement acceptable" dans un délai de sept jours. Il ne manque que l'accord de Buenos Aires pour que le Conseil de sécurité puisse se réunir et voter le projet de résolution.

Le ministre britannique de la Défense, mis au fait de véritables opé-

rations "kamikaze" des pilotes de la flotte aérienne argentine, a annoncé hier la nouvelle aux journalistes sur un ton qui reflétait son souci. "J'ai de mauvaises nouvelles", a lancé le ministre. "Au cours des dernières heures, nos navires ont subi une attaque de taille, une attaque importante. L'un

Voir A-2 MALOUBINES
autre texte en page F-18

consommation



RHUBARBE
Cette méconnue... si facile à CUISINER

page B-3

La conversion des véhicules au...propane



Emilien Bédard illustre l'un des nombreux modèles de réservoirs qui sont utilisés pour la conversion au propane.

A qui s'adresse avant tout la conversion (B-1)

Comment se fait la conversion (B-4)



UNE ATTAQUE-ECLAIR
CONTRE LES PRIX
EN PAGES D-11 + D-12 + D-13

LE BLITZ



Les points saillants du budget

(PC) — Voici les principaux éléments du discours sur le budget prononcé hier soir devant l'Assemblée nationale par le ministre des Finances Jacques Parizeau:

— Augmentation immédiate de la taxe de vente qui passe de 8 à 9 pour 100 ce qui représente un fardeau fiscal supplémentaire de \$187 millions pour les consommateurs;

— Augmentation de 5 pour 100 de

la taxe sur le tabac; le paquet de 25 cigarettes augmente donc de \$0,05;

— Les dividendes de la Société des alcools passeront de 25 à \$50 millions ce qui se traduira par une augmentation des prix à la consommation;

— Les droits perçus sur les paris mutuels augmentent de 1 pour 100.

— Le déficit prévu pour 1982-83 devrait s'établir à \$2,985 millions et voisiner les \$3 milliards pour une troisième année consécutive; les prévisions des dépenses, elles, s'établissent à \$22,655 millions;

— Dépôt d'une loi qui permettra au gouvernement de rattraper dès la fin des conventions collectives des employés de l'Etat, les augmentations salariales obtenues pour les derniers

six mois de 1982, ce qui représente des économies de \$521 millions;

— Gel d'un an à compter du 30 juin, des salaires des cadres de la fonction publique, des commissions scolaires et des collèges, de l'ensemble des institutions du réseau de santé et de plusieurs organismes gouvernementaux, ce qui représente des économies de \$74 millions;

— Gel des tarifs des médecins pour la période allant du 31 mai 1982 au 1er juin 1983, ce qui représente des économies de \$46 millions;

— Gel, jusqu'à la fin de l'année financière, du recrutement par la fonction publique;

— Mise en place par le ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, d'un programme de remise au travail de 25,000 assistés sociaux;

— Indexation partielle, à 7,5 pour 100, des exemptions personnelles d'impôt sur le revenu à compter du 1er janvier 1983, ce qui représente pour une année complète un allègement du fardeau fiscal des Québécois d'environ \$300 millions;

— Lancement d'un programme de construction domiciliaire de 50,000 logements qui devrait créer 85,000 emplois-années;

— Le gouvernement subventionnera durant trois ans les hypothèques prises sur les logements neufs qui seront mis en chantier et terminés avant une date non encore déterminée;

— Les déductions du revenu imposable en vertu du régime enregistré d'épargne-logement passent de 1,000 à \$3,000 pour 1982 à condition qu'un logement soit acheté dans le cadre du programme;

— A compter de 1983, par contre, il ne sera plus possible de déduire de son revenu imposable les fonds versés dans un régime enregistré d'épargne-logement;

— Des liquidités à des taux d'intérêt réduits seront rendues disponibles pour des entreprises manufacturières performantes que la situation économique difficile place en mauvaise position;

— Des fonds seront dégagés pour amorcer la mise en oeuvre du "Virage technologique" paré par le ministre d'Etat au Développement économique Bernard Landry.

FONCTIONNAIRES

(Suite de la première page)

entrera en vigueur le 1er juillet prochain, entraînera une économie supplémentaire de \$74 millions. Le gel des tarifs médicaux, à compter du 1er juin, de \$46 millions.

Au total, c'est donc une économie de \$641 millions que réalisera l'Etat à même le salaire de ses employés pour la seule année financière 1982-1983.

La loi, qui s'appliquera aussi aux universités, collèges et écoles privées,

prévoira également que les augmentations de salaires qui seront consenties à compter du 1er avril ne dépasseront pas le niveau qu'elles auraient atteint si les centrales syndicales avaient accepté le "gel modéré".

Le ministre a enfin confirmé que des mesures immédiates seraient prises pour limiter, jusqu'à la fin de l'année financière, le recrutement à

l'extérieur, ce qui consacre le gel des effectifs.

Négociations

M. Parizeau ne s'attend évidemment pas à ce que les syndicats acceptent sans mot dire des mesures qui se traduiraient par des baisses de salaires qui pourraient atteindre 18 pour 100.

"Mais à la lumière de ce que j'ai annoncé, a-t-il déclaré, sans doute certains syndicats voudront-ils réexaminer la proposition que le gouvernement leur a faite le 15 avril, et ainsi éviter l'opération que je viens de décrire."

Du même souffle, le ministre a invité la partie syndicale à revenir à la table de négociation, établissant toutefois que tout règlement devra se situer dans les paramètres budgétaires énoncés hier.

Secteur public

Pour justifier la politique du gouvernement à l'égard de ses employés, le ministre des Finances a affirmé la nécessité d'établir "une sorte d'équivalence" entre la rémunération des secteurs public et privé.

"En pleine récession, a dit le ministre, alors que des centaines de milliers de gens sont en chômage et que ceux qui travaillent acceptent de plus en plus souvent des réductions de conventions collectives, renonçant ainsi à des augmentations ou même acceptant des baisses de salaire pour sauver leurs emplois, nous ne pouvons laisser se poursuivre la présente situation."

"Vingt pour cent de la main-d'oeuvre disposant à la fois de la sécurité d'emploi et de rémunérations fort élevées par rapport au reste de la population, a-t-il conclu, ne peuvent continuer à avoir des conditions telles que nous ayons, comme gouvernement, à taxer encore et davantage le secteur privé et ses travailleurs."

contribuables, le ministre des Finances a en effet résolu d'appliquer une augmentation de 7,5 pour 100 aux exemptions personnelles en 1983. Du coup, l'exemption universelle passera de \$4,680 à \$5,030, celle de personne mariée se chiffrera à \$3,770 au lieu de \$3,510 alors que la déduction accordée aux personnes âgées croîtra de \$1,150 pour atteindre \$2,100.

Ce faisant, le gouvernement du Québec peut se targuer d'avoir, en quatre ans, haussé de 40 pour 100 le niveau des exemptions personnelles par le biais d'une politique d'indexation qui sera soldée, à la fin de 1983, par des économies d'impôt frôlant \$1,2 milliard.

Harmonisation sur Ottawa

Le maintien des indexations personnelles se double toutefois d'une harmonisation de la fiscalité québécoise sur celle pratiquée par le gouvernement fédéral, depuis le budget MacEachen du 12 novembre.

Ainsi, pour l'année qui débute, les coffres de l'Etat se gonfleront de quelque \$34 millions, fruit de l'abolition d'une myriade d'échappatoires fiscaux, notamment ceux relatifs aux rentes d'étalement de revenus. Ces rentes si vertement décriées par les hauts salariés canadiens. Et notamment par les athlètes professionnels.

Cet ajustement de la fiscalité d'ici sur celle d'outre-Québec sera réalisée à la discrétion du ministre Parizeau et elle se fera au fur et à mesure de la présentation des lois fédérales. Au total, l'opération devrait être complétée d'ici à deux ans et elle permettra au fisc du Québec de s'enrichir de \$234 millions.

D'autre part, au grand soulagement des contribuables riches, le ministre des Finances a jugé bon de ne pas toucher aux tables d'imposition. Ainsi, il ne récupérera pas les 13 pour 100 d'impôt marginal que le ministre fédéral Allan MacEachen a libéré, en novembre.

Enfin, le budget Parizeau ne fait nulle mention d'un rajustement à la hausse des contributions des Québécois à leur régime de rentes. Et ce, même si un tel accroissement avait fait l'unanimité parmi les participants au sommet économique de Québec, en avril.

TAXES

(Suite de la première page)

Par ailleurs, les droits levés sur les ventes de cigarettes, de cigares et de tabacs sont portés à 50 pour 100 du prix de vente — au lieu des actuels 45 pour 100 —, ce qui générera \$34 millions additionnels.

De plus, parce que le ministre des Finances a requis de la Société des alcools qu'elle lui verse l'année prochaine un dividende de \$275 millions, en place des \$250 millions normalement exigibles, les consommateurs du Québec devront s'attendre à une augmentation du prix des boissons qu'ils y achèteront. Et, notamment selon M. Parizeau, des spiritueux qui, soutient-il, sont vendus ici moins cher que dans les provinces canadiennes environnantes.

Enfin, au chapitre des soubres nouvelles, il est désormais de l'intention du gouvernement du Québec d'éliminer, le 1er janvier 1983, les avantages consentis aux contribuables en vertu du régime enregistré d'épargne-logement. Avant l'extinction du régime — dans sa version provinciale à tout le moins — les acheteurs éventuels d'une maison neuve pourront toutefois profiter de largesses imprévues de la part du fisc québécois puisque la déduction pourra atteindre \$3,000 par cotisant au régime. En conséquence, dans le cas d'un couple détenant deux régimes, c'est un abattement fiscal de \$6,000 qui pourra être réclamé, sur leur rapport d'impôt de 1982.

Cette abolition est par ailleurs accompagnée d'un programme ambitieux de relance de la construction domiciliaire, programme prévoyant la mise en chantier de 45,000 nouveaux logements d'ici 18 mois et la création de 85,000 emplois. Les détails de cette offensive gouvernementale restent à dévoiler mais il est d'ores et déjà assuré que ce programme s'articulera autour d'une réduction de plusieurs points des taux d'intérêt hypothécaires.

Indexation de l'impôt

Ces hausses fiscales auront par ailleurs permis au gouvernement québécois de maintenir sa politique d'indexation des exemptions de base, au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Acceptant du fait même de ne pas prélever \$300 millions supplémentaires dans les goussets des

Le commerce bancaire est assombri par la récession

VANCOUVER (PC) — Les banques de dépôt traversent des temps difficiles. Non seulement sont-elles aux prises avec des problèmes économiques mais on leur reproche de ne pas bien faire leur travail, a dit hier M. Luc Wauters, président de la Conférence internationale monétaire qui compte 114 banques de 22 pays.

La perspective devant laquelle se trouve le commerce bancaire est assombrie par la récession, les taux d'intérêt élevés et le ralentissement du commerce mondial.

M. Wauters, dans son discours d'ouverture des assises de la Conférence, a noté que les banques étaient de plus en plus l'objet de critiques, phénomène découlant de l'idée dans le public que "le système bancaire dans son ensemble est déficient et co-responsable de la faiblesse fondamentale de l'économie".

L'Etat, les médias et une partie de l'opinion publique reprochent aux banques de prendre des mesures restrictives, d'être trop chères, de ne pas aider suffisamment les emprunteurs mal pris, de ne pas fournir du capital de risque pour de nouveaux investissements.

Des clients exigeants

D'autre part, a dit le conférencier, les banques doivent traiter avec des entreprises exigeantes et de plus en plus soucieuses des coûts, et faire face à la concurrence d'autres institutions financières soumises à des règles moins strictes.

M. Wauters est d'opinion que les grandes banques dans les pays industriels sont parvenues jusqu'ici à remplir leurs obligations financières.

Mais il a fait observer que, l'an dernier, le climat des affaires s'était détérioré.

"Les marges réduites, les coûts croissants et les provisions pour créances douteuses ou irrécouvrables ont pesé sur les résultats. En même temps, l'inflation réduit la solidité relative du capital de base des banques.

"Si la tendance à l'érosion des profits et aux risques accrus se poursuit, il pourrait être de plus en plus difficile pour les banques de constituer du nouveau capital pour compenser l'inflation et soutenir la progression."

Le climat social

Plus tôt dans la journée, les congressistes avaient fait le point sur le climat social et politique dans lequel les banques font des affaires. Des participants à un colloque s'étaient demandé si les gouvernements n'avaient pas pris trop de responsabilités sociales dans les pays industriels, et s'ils ne feraient pas bien d'en abandonner quelques-unes.

M. Kurt Biedenkopf, président adjoint du Parti démocrate chrétien d'Allemagne fédérale, a dit qu'il fallait s'efforcer de freiner la croissance des gouvernements.

M. Willard Butcher, président du conseil de la Chase Manhattan Bank de New York, a déclaré que les banquiers avaient dénoncé lors d'une séance à huis clos les "effets néfastes" d'un gouvernement omnipotent. La majorité des gens, a-t-il affirmé, commencent à s'apercevoir qu'ils ne sont pas les bénéficiaires des programmes sociaux du gouvernement mais les donateurs, ce qui a créé un sentiment hostile à l'égard de l'Etat.

Festival de Cannes

CANNES (AFP) — La Palme d'or du 35e festival cinématographique de Cannes a été décernée, aujourd'hui, ex aequo à "Missing" (Etats-Unis) de Costa-Gavras et à "Yol" (Turquie) de Yilmaz Guney.

Le grand prix du 35e anniversaire du festival a été attribué à Michelangelo Antonioni pour "son esprit de recherche et la constante actualité de son oeuvre".

Le prix d'interprétation masculine a été décerné à l'acteur américain Jack Lemmon pour son rôle dans "Missing".

Le prix d'interprétation féminine a été attribué à l'actrice polonaise Jadwiga Jankowska-Cieslak, pour son rôle dans le film hongrois "Un autre regard".

Le prix de la mise en scène a été décerné au metteur en scène ouest-allemand Werner Herzog pour son film "Fitzcarraldo", pour "la puissance de son inspiration et l'audace de son entreprise".

Le prix du meilleur scénario a été attribué à Jerzy Skolimowski pour son film "Moonlighting" (Grande-Bretagne).

Le grand prix spécial du jury a été décerné au film italien "La Notte Di San Lorenzo" des frères Paolo et Vittorio Taviani.

Pour les films des sections parallèles: "Les fleurs sauvages" de Jean-Pierre Lefebvre (Canada) pour "la sensibilité et la poésie visuelle d'un tableau familial intimiste tracé avec tendresse et humour".

le mot du jour

Bon éclairage

Un marchand d'appareils électriques annonçait, dernièrement, une vente de "fixtures". En français, on dit luminaire, lampes, appareils d'éclairage... Il n'était probablement pas "au courant".

Pierre BELLEAU

MALOUINES

(Suite de la première page)

de nos navires a été durement touché et se trouve en difficulté. Nous attendons des informations à son sujet. Il est clair que, d'après ce que nous savons pour l'instant, c'est une mauvaise nouvelle et je dois le dire tout de suite."

L'Argentine signale en outre que deux chasseurs "Sea Harrier" et deux hélicoptères "Sea King" ont été abattus au-dessus de Port Darwin et de Port Stanley. De son côté, Londres affirme que trois avions argentins "Skyhawk" ont été abattus.

Opérations suicidaires

Les combats d'hier ont été d'une violence sans pareille. De l'avis même du ministre britannique de la Défense, les pilotes argentins ont fait preuve de bravoure.

Selon les journalistes présents sur les navires britanniques, ceux-ci se sont comportés "en kamikaze" durant l'attaque au cours de laquelle trois de leurs avions ont été abattus.

Frôlant les navires britanniques bondés de canons, "le comportement pratiquement de kamikaze des pilotes argentins a, d'une certaine manière, surpris les Britanniques", raconte un journaliste. "Dans le cas de l'attaque contre l'"Antelope" (coulé dimanche), l'avion a effleuré le grand mât du bateau avec son fuselage."

Inquiétude


Mais la situation ne semble pas malgré tout tourner à l'avantage de l'Argentine, et à Buenos Aires, la population a célébré le 172e anniversaire de la révolution dans l'inquiétude provoquée par les nouvelles du front des Malouines qui, à travers de la presse de Buenos Aires, ont changé de ton.

Dans la population et dans certains secteurs militaires, on est de plus en plus persuadé que c'est au cours des prochaines heures que l'Argentine doit s'assurer d'une manière quasi définitive l'avantage sur le terrain, sous peine de subir, à son tour, la pression adverse.

Aux Nations-Unies, le Conseil de sécurité a levé sa séance sur le conflit des Malouines après une intervention du ministre argentin des Affaires étrangères, M. Nicanor Costa Mendez, qui marque clairement la volonté de son pays de négocier. M. Costa Mendez a demandé au Conseil d'imposer un cessez-le-feu et apporte son soutien à un projet de résolution irlandais proposant une trêve de 72 heures.

LA QUOTIDIENNE
(tirage de mardi)
0-6-5
Informations: 643-8990

exclusif




l'imper K-Way®

■ importé de France

l'imper par excellence pour vous protéger efficacement des intempéries. son tissu polyamide enduit est entièrement imperméable et très léger. modèle raglan avec plis creux au dos, col chemisier et poches biais. marine ou beige. p.m.g.tg. \$55.

la maison **simons**
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

achat spécial



notre chemise manches courtes 15.99

réalisée selon nos critères de qualité dans un soyeux mélange 65% polyester et 35% coton. coupe régulière, coutures doubles. venez choisir la vôtre au trente-et-un, en blanc uni ou à rayures aiguilles marines sur blanc. 14½ à 16½.

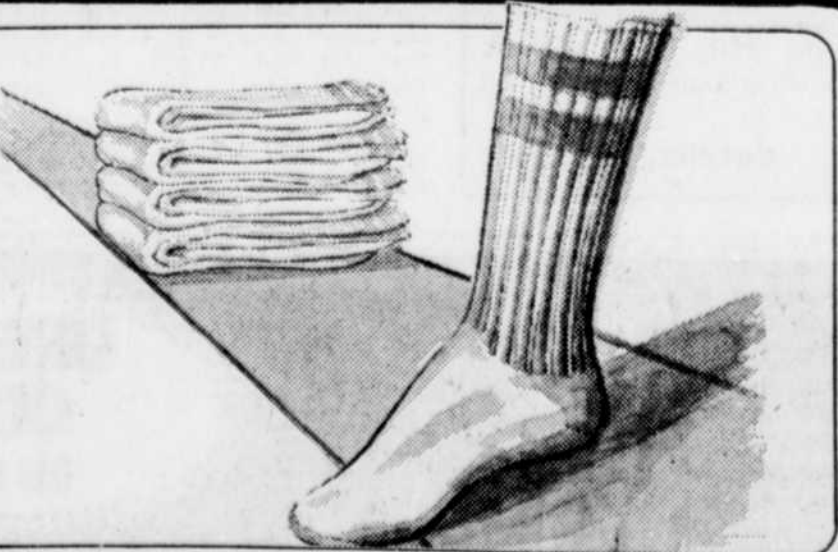
la maison **simons**
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

vente

nos bas sport-actif 2.19

choisissez-les en blanc uni ou avec rayures. marine, vert, rouge, bleu, brun ou rouge et or sur blanc. tricot 65% coton et 35% nylon, semelle cousinée, jambe finement côtelée. taille unique. rég. \$2.99

la maison **simons**
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



la maison **simons**
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

Budget 1982-1983



L'épargne-logement sera abolie

par Hélène BARIL

Le ministre Jacques Parizeau a sonné hier le glas du régime québécois d'épargne-logement. Le 1er janvier 1983, il sera carrément aboli.

Le détenteur d'un REEL qui achètera une maison neuve cette année pourra toutefois déduire de son revenu \$2,000 en plus de la déduction habituelle pour la contribution maximale de \$1,000 admissible au régime.

Ainsi, par exemple, le contribuable dont le revenu moyen est de \$15,000 profite actuellement d'une réduction d'impôt de \$204 au provincial et de \$159 au fédéral pour chaque montant de \$1,000 investi dans un REEL. S'il achète une maison neuve cette année, la déduction sup-

plémentaire de \$2,000 lui rapportera \$388 de plus en réduction d'impôt, pour un grand total de \$751.

S'il préfère conserver et augmenter l'épargne qu'il a mise dans un REEL, il pourra le faire, mais il ne bénéficiera plus que du dégrèvement fiscal fédéral.

Selon le ministre Parizeau, la décision d'abolir le REEL après l'avoir bonifié pour un an a essentiellement pour but d'accélérer la reprise de la construction domiciliaire. Depuis plusieurs années, a-t-il dit, je trouve que le régime d'épargne-logement est abusif. Selon lui, le régime a eu des effets contraires aux buts poursuivis lors de sa création. Pour profiter des déductions fiscales pendant les 10 an-

nées que le régime le permet, a-t-il expliqué, nombre de contribuables ont préféré remettre à plus tard l'achat d'une maison.

Ce à quoi le ministre veut remédier en abolissant les avantages fiscaux reliés au REEL, qui représentent \$30 millions pour les contribuables québécois.

Relance de la construction

Le ministre Parizeau a aussi annoncé qu'une subvention sera accordée sur toute hypothèque contractée pour l'achat d'une maison neuve.

En vigueur pour trois ans, le programme de subvention et les modifications au REEL forment les deux piliers du plan de relance de la construction proposé lors du sommet économique de Québec et adopté par le gouvernement.

Les sommes qui seront allouées aux subventions hypothécaires ne sont cependant pas précises dans le budget d'hier. Des négociations sont en cours avec les institutions financières, les travailleurs de la construction, leurs employeurs, les municipalités, bref, tous ceux qui le pourront, bénéficieront du programme, afin de fixer le montant qui leur sera consacré.

Tout le monde devra faire sa part, a indiqué M. Parizeau, si bien que le programme de relance de la cons-

truction ne devrait rien coûter au gouvernement la première année de son entrée en vigueur, mais générer immédiatement des revenus supplémentaires de \$80 millions.

L'objectif de 50,000 logements neufs fixé par les participants au sommet devrait être atteint, selon les prévisions de M. Parizeau, d'ici un an et demi et permettra de doubler le nom-

bre de mises en chantier prévues pour cette année.

Enfin, la relance de l'industrie de la construction domiciliaire devrait créer 85,000 emplois / année.

Priorité

Pour le ministre des Finances, la priorité est de faire redémarrer la construction et de créer des emplois,

ce qui explique l'absence de mesures budgétaires pour aider les propriétaires actuellement en difficulté à cause des taux d'intérêt élevés. Il a fallu faire un choix, a-t-il dit, en ajoutant que les détails du programme de relance de la construction seront rendus publics très bientôt par le ministre délégué à l'habitation et à la protection du consommateur, Guy Tardif.



Comme d'habitude, les journalistes ont pu prendre connaissance du budget hier matin. Evidemment, cela se passait à huis clos; ils n'ont pu sortir qu'à 20h.



M. Jacques Parizeau: "Depuis plusieurs années je trouve que le régime d'épargne-logement est abusif".

Parizeau est content, cette année il n'y a pas eu de fuite

par Réjean LACOMBE

Il était 18h hier, Jacques Parizeau chaussait ses souliers neufs. Comme le veut une vieille tradition du parlementarisme britannique, il se préparait lentement à la levée du rideau. A 20h, un membre du personnel de l'Assemblée nationale, M. Claude Drolet, plaçait sur le pupitre du ministre des Finances, le traditionnel verre de gin. Les cloches ont sonné, un peu partout, dans l'édifice parlementaire. Le spectacle pouvait alors commencer.

L'œil en coin, le sourire malicieux, le pouce placé à l'intérieur de la poche de son veston, Jacques Parizeau ne condamnait pas cet aspect

théâtral que l'on donne à la présentation annuelle du budget.

"Il y a toujours un aspect de showbiz dans ce genre d'événement", confiera-t-il au cours d'une discussion à bâtons rompus, cinq heures avant son entrée en scène dans le Salon bleu de l'Assemblée nationale.

Lui qui en est rendu à sa sixième paire de chaussures neuves et à son sixième verre de gin, sait de quoi il parle. Aucune nervosité. Il adopte une allure sereine. Comme si il ne pouvait maintenant changer l'allure des choses.

Avec humour, il précisera que l'an dernier son gin "était un peu trop fort". "J'ai demandé à M. Drolet, dit-il, de le réduire cette année."

"C'est au moment où l'on devait prendre les décisions finales, il y a 15 jours, que je me sentais le plus nerveux", précise-t-il comme pour mieux exorciser tout "trac" qui habite les artistes à l'aube d'une grande première.

Pas de fuite...

Cette année, le ministre des Finances était plus heureux que l'année dernière. Et pour cause. Il n'y a pas eu de fuite dans les journaux comme ce fut le cas il y a plus d'un an.

"On n'a pas pris de chance cette année, dira-t-il après avoir allumé sa cinquième ou sixième cigarette. On a décidé de retourner à l'ancienne méthode. Le discours sur le budget a été "mémographié" (polycopié). Ainsi, on a réduit de trois quarts le nombre de personnes qui pouvaient avoir accès au document."

Il explique qu'antérieurement, le discours sur le budget était imprimé à l'avance. Cette méthode ouvrait donc la porte à des fuites. Il y a quelques années, le Manitoba avait connu un incident similaire. Les grandes données du budget avaient été connues avant même que le ministre des Finances prononce son discours. Ils ont donc décidé, eux aussi, de faire polycopier ce discours, diminuant ainsi les risques d'une fuite.

Le ministre Parizeau explique que l'an dernier, un membre du Conseil des ministres en avait parlé à un journaliste. "Un autre incident est venu s'ajouter à ce fait, dit-il. On avait placé les documents dans une salle et une personne était chargée de faire le guet. Quelqu'un est venu lui dire qu'il avait reçu l'ordre de le remplacer. Cette personne était la seule à posséder la clé de la porte. Vers les 18h, un député libéral avait déjà une copie du discours du budget".

Cette année, donc, Jacques Parizeau est heureux. Le secret a été gardé.

Le meilleur discours...

Jacques Parizeau est devenu, hier soir, l'un des ministres des Finances québécois à avoir prononcé le plus grand nombre de discours sur le budget. Il en était à son sixième. L'ancien premier ministre Jean Lesage a lui aussi établi une telle marque.

Avec une certaine fierté, il indiquera que depuis six ans, il a "vu passer quatre ministres des Finances à Ottawa". "Le taux de "mortalité" des ministres des Finances à travers le

Canada est très élevé", dira-t-il en riant à gorge déployée.

Un peu à la manière d'un écrivain qui considère sa dernière oeuvre comme étant la meilleure, Jacques Parizeau précise que son "meilleur discours sur le budget c'est toujours celui qu'il rédigera l'an prochain".

Il avouera que le conseil des députés péquistes n'est presque pas au courant du contenu du budget. Le Conseil des ministres, pour sa part, en sait un peu plus. Seuls, en fait, le premier ministre René Lévesque et le ministre des Finances savent ce que contient le budget. "Imaginez-vous, ajoutera-t-il ironiquement, si le premier ministre apprenait ce que contient le budget le soir même de la lecture à l'Assemblée nationale." Mais, il n'oublie pas son petit laïus sur l'indépendance du Québec qui apparaît dans chacun de ses discours.

Les effets du budget

Evidemment, le discours sur le budget retient immanquablement l'attention des Québécois. Si plusieurs d'entre eux brossent une analyse de ce discours, quelques autres adressent des lettres personnelles au ministre des Finances.

"Il est surprenant de constater que ces lettres ne contiennent pas d'insultes, dit-il avec une certaine satisfaction. On me fait des suggestions. On me dit que j'aurais dû faire telle chose au lieu de telle autre. Mais aucune insulte."

M. Parizeau souligne que toutes ces suggestions sont prises en considération et analysées par les experts de son ministère. "C'est une Québécoise, dit-il, qui nous a fait la suggestion de la création d'un régime d'épargne-actions."

Du même souffle, le ministre des Finances se réjouit de l'attitude des Québécois qui souvent discutent avec lui du contenu d'un budget.

Pas de réception

Toutefois, cette année, le traditionnel discours sur le budget était marqué du sceau de la sobriété. M. Parizeau explique qu'au terme de chaque présentation du budget, il était coutume de convier entre 800 et 1,000 personnes à une réception.

"Cette année, dit-il, à cause de la situation économique, il n'y aura pas de réception." Quelques proches de M. Parizeau ont été conviés à une réception intime. "Après cela, dit-il, je m'en vais me coucher..."

Chaque famille paiera \$800 de plus (Johnson)

par J.-Jacques SAMSON

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, prélèvera \$250 millions additionnels chez les contribuables québécois avec les mesures annoncées hier pour le prochain exercice financier. Additionnés au milliard de dollars que les ponctions connues depuis novembre lui permettent de récolter, il s'agit d'une augmentation de taxes de \$800 par famille au Québec pour cet exercice financier.

C'est la conclusion la plus frappante qu'a retenue la critique officielle du Parti libéral du Québec, le député Daniel Johnson, après une première séance de travail à huis clos, en compagnie de trois collègues de l'Opposition, quelques heures avant la lecture du discours par le ministre, à l'Assemblée nationale.

M. Johnson reproche par ailleurs au ministre Parizeau de tenter de normaliser dans l'esprit des Québécois certains excès de l'administration péquiste.

— Il serait devenu normal d'avoir au Québec des déficits de \$3 milliards.

— Le fardeau fiscal des Québécois était dénoncé à tour de bras par M. Parizeau lorsqu'il était dans l'Opposition extra-parlementaire. L'effort fiscal des Québécois continuera d'augmenter d'ici 1985-1986, selon les propres données de M. Parizeau et l'écart entre les impôts payés par les Ontariens et les Québécois ira en grandissant.

— Les revenus du ministre projetés d'ici trois ans croîtront à une vitesse supérieure à l'augmentation du produit intérieur brut.

— M. Parizeau tente à nouveau d'accréditer la thèse qu'il est normal d'emprunter pour payer l'épicerie.

— Autre exemple de tentative d'accréditation d'une situation économique inacceptable: le ministre veut faire accepter que le problème des finances publiques n'est qu'un écart de \$600 à \$700 millions jusqu'au 31 mars. Il laisse de côté l'accumulation depuis des années de déficits dans les milliards de dollars, ce qui coûte véritablement cher aux Québécois, au service de la dette: 200 pour 100 d'augmentation de la dette des Québécois depuis cinq ans.

Rien pour la relance

Le député libéral souligne par ailleurs que le 6e

budget Parizeau ne contient rien pour relancer l'économie, diminuer le chômage et créer des emplois.

Le gouvernement prélève \$1,2 milliard de plus et ne réinjecte que \$75 millions dans de nouveaux programmes de relance économique: \$12 millions pour le plan Biron qui connaît des débuts très difficiles; \$35 millions pour un programme destiné aux gens qui sont admissibles à l'aide sociale et le solde dans un programme de relance domiciliaire.

Parallèlement, son homologue ontarien a prélevé \$565 millions et a réinjecté sous forme d'allègements fiscaux auprès des petites et moyennes entreprises, près de \$400 millions. Son déficit per capita est pourtant demeuré très inférieur à celui du Québec.

Le critique libéral n'a évidemment pas manqué par ailleurs de relever l'abandon du programme d'épargne-logement, à toutes fins utiles, en 1983.

Le respect de la parole donnée

Le député libéral refuse de voir dans le procédé choisi par le gouvernement de verser les augmentations dues aux employés de l'Etat pour les récupérer à compter de janvier, le respect du principe sacré de l'inviolabilité d'une signature au bas d'une convention collective.

Le gouvernement Lévesque aurait plutôt dû étudier et se donner un plan de redressement des finances publiques à moyen terme, entre autres en se donnant une politique de rémunération dans le secteur public, sur une plus longue période, qui tienne compte de ces impératifs.

M. Johnson considère que des hausses de dépenses de l'ordre de 11,2 pour 100 sont excessives pour les Québécois mais il refuse de préciser quelles réductions additionnelles il aurait personnellement effectuées.

Le problème a été créé par l'administration péquiste depuis 1976; aujourd'hui, il faudrait que ce soit "les autres" qui fournissent les solutions. M. Johnson ne veut pas jouer le jeu.



M. Daniel Johnson: "... le budget ne contient rien pour relancer l'économie, diminuer le chômage et créer des emplois".

HOMARD

DES ILES-DE-LA-MADELEINE

"Profitez de nos prix avantageux pour déguster ce mets gastronomique"

Pêcheurs Unis du Québec

1460, RUE PROVINCIALE, QUEBEC
QUEBEC — 688-8621

La Poissonnerie ouverte jeudi et vendredi jusqu'à 19h et samedi jusqu'à 17h

BUREAUX A LOUER

Rue Godin,
Ville-Vanier
681-7728

REMY BEAULIEU & ASSOCIES

DOCTEURS EN OPTOMETRIE
Examen de la vue — Lunettes
— Verres de contact
TÉL.: 524-8417
376, DU ROI, SUITE 308
QUEBEC G1K 2W6
(en haut de la Société des Alcools)

PSYCHOLOGIE QUEBEC

PROGRAMME DE FORMATION A LA RELATION D'AIDE
Approche GESTALT

Psychologie Québec offre un programme de formation à la relation d'aide qui s'adresse à toute personne ayant complété ses études universitaires ou graduées et qui réalise son besoin d'être plus efficace dans ses relations avec les autres et qui désire les aider à apporter les changements que ceux-ci perçoivent comme importants dans leur vie.

Ce programme se compose de 20 sessions intensives de 2 jours ou plus réparties sur 2 ans.

Pour informations: **683-2101**

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE
EASTERN QUEBEC
Education des adultes

SESSION INTENSIVE de CONVERSATION ANGLAISE

2 SEMAINES - 60 HEURES

- du 7 juin au 18 juin
- du lundi au vendredi
- de 9h00 à 16h15
- dîner collectif avec animateurs
- petits groupes

INSCRIPTION ET TEST DE CLASSEMENT le mardi 1er juin de 10h00 à 15h00

ENDROIT: Auberge Quality Inn
COUT: \$300 (frais de cours, dîners et pauses-café inclus)

INFORMATIONS: 688-8730

Timide virage de Parizeau



marcel pépin

Tous les citoyens qui ont craint des augmentations substantielles d'impôts et de taxes auront eu un soupir de soulagement hier soir. Tout en étant relevées, les taxes demeurent à peu près acceptables dans le climat économique actuel.

Par contre, tous ceux qui ont compté sur ce budget pour assainir les finances de la province, réduire le fardeau de la dette, dégager enfin une marge de manoeuvre pour revigorer l'économie, seront déçus.

En maintenant son déficit anticipé à \$3 milliards — l'expérience enseigne que ce montant mythique sera dépassé — M. Parizeau a reporté une fois de plus à plus tard le coup de barre qu'il devra bien un jour donner, pour combattre ce vilain climat de morosité qui atteint tous les Québécois, du plus riche au plus pauvre.

Le ministre grignote bien quelques millions additionnels ici et là en augmentant les taxes sur le tabac et l'alcool, en majorant le tarif de péage sur les autoroutes ou en imposant par règlement des frais accessoires aux usagers de certains services publics (santé et logement), mais en gros il conserve le même appareil bureaucratique vorace.

Bien sûr, il compte sur la force de la majorité ministérielle pour faire payer à tous les salariés qui émargent au trésor public le plus gros de la note. Mais personne ne sera dupe. Si le gouvernement a la loi de

son côté, les salariés des secteurs public et parapublic n'ont pas abandonné la lutte.

Personne ne conteste l'étroitesse du corridor qui échoit à M. Parizeau. L'emploi n'a pas cessé de diminuer au Québec depuis près de deux ans maintenant. L'affluence des démunis aux guichets de l'aide sociale entraîne des déboursés sans cesse croissants. L'espoir d'une reprise s'évanouit à mesure que les semaines passent.

Il fallait donc, pour se garder collectivement la tête au-dessus de l'eau, augmenter les revenus. Les choix du ministre sont fort acceptables. Personne n'est obligé de fumer. Personne n'est obligé de consommer de l'alcool. Même les biens de consommation courante, qui seront davantage taxés, ne sont pas tous essentiels.

L'ennui, c'est que ces taxes ne serviront, de toute évidence, qu'à repousser à l'an prochain le dur rendez-vous avec la dette publique. Pourquoi ne pas s'y être attaqué tout de suite? Pourquoi maintenir dans leur intégrité tous les services gouvernementaux ou peu s'en faut? M. Parizeau vient de rater une bonne occasion de commencer la besogne.

Le ministre avait deux choix. Ou il décidait d'écouter les syndicats qui exigent de préserver leurs droits acquis, et il souscrivait aux exhortations de la Chambre de commerce qui le suppliait de ne point augmenter les impôts, ou il optait pour une année de compressions rigides, de manière à réduire sensiblement le déficit et le service de la dette.

Il a choisi la voie facile. Tout Québécois lucide sait bien que la vraie note viendra un jour ou l'autre. La grogne n'en sera que plus

prononcée. Le fonctionnaire ou le médecin à qui on promet un gel de salaire aurait pu à la rigueur l'accepter, s'il était assuré que l'an prochain la santé des finances serait plus prometteuse. Cette année, il ne l'acceptera pas, parce qu'il sait que sa présumée contribution à l'assainissement des finances publiques sera noyée dans des dépenses qui continuent de croître. Logiquement, ce même contribuable devra s'attendre à pire l'an prochain.

Depuis six mois, tous les ténors du gouvernement préchent la retenue, évoquent d'hypothétiques réductions de programmes, prédisent allègrement la catastrophe. Les contribuables attendaient une note amère, qu'ils auraient éventuellement acceptée, dès que la preuve aurait été faite que le bilan des finances publiques passe du rouge au noir.

Or, tel n'est pas le cas. M. Parizeau a eu peur de la réalité et il a repoussé à plus tard les vraies mesures de redressement. A moins que depuis six mois les ministres ne racontent des bobards au peuple, à la seule fin de mettre les fonctionnaires au pas?

Si ce cynisme devait être démontré, les fonctionnaires et autres employés des secteurs public et parapublic auront raison de se révolter. On les a désignés comme la solution à une crise, mais on garde la crise au programme.

Si M. Parizeau avait réduit son déficit à deux milliards, il faudrait souligner son courage et son sang-froid. Faute de geste engageant, il faut conclure que M. Parizeau n'a pas voulu guérir les finances publiques.

Encore une fois, il a recours à la commode aspirine.

à propos

...du jugement Maurice Gosselin



claud masson

Un premier propriétaire-exploiteur des chambres du centre-ville de Québec, M. Maurice Gosselin, a été condamné, hier, par le juge Jean Bienvenue, de la cour supérieure, à deux ans moins un jour d'emprisonnement, après s'être reconnu coupable de pratiquer le prêt usuraire auprès de chambreurs démunis, déjà privés des premières nécessités de la vie.

M. Gosselin est donc incarcéré dans une prison provinciale, plus précisément à Orsainville, et non dans un pénitencier fédéral comme à Saint-Vincent-de-Paul, en banlieue de Montréal, où il aurait séjourné s'il avait été condamné à plus de deux ans.

Depuis des années, à même les chèques d'aide sociale destinés aux chambreurs, M. Gosselin prêtait à ceux-ci à des "taux aussi excessifs que réprimandés", à un "taux d'intérêt criminel", maintenant par là un "système odieux" qui constituait un "véritable égorgement" pour les individus, de dire le juge Bienvenue.

Alors que l'avocat de la défense avait demandé de surseoir au prononcé de la sentence et d'accorder la liberté à M. Gosselin, l'avocat du ministère public avait réclamé le pénitencier, soit une peine maximale de cinq ans prévue dans ce cas.

Le jugement Bienvenue ne pêche ni par insuffisance ni par excès.

Le magistrat a tenu compte de plusieurs facteurs humanitaires avant de rendre son verdict: les mérites passés de M. Gosselin comme travailleur auprès des défavorisés, sa santé défaillante et gravement compromise à 60 ans, ses nombreux déboires familiaux dus à cette pénible affaire de racket des chambreurs, l'humiliation publique que lui ont déjà fait subir les médias en étalant ce scandale.

Par son jugement, M. Bienvenue s'est rendu à la limite de la compréhension, de la sympathie, de l'attendrissement, de l'apitoiement, de la pitié.

Si M. Maurice Gosselin est maintenant derrière les barreaux, la triste histoire de ce que vivent quelques centaines de chambreurs des quartiers Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste ne se termine pas là.

D'autres propriétaires-requins, habiles et sans scrupules, pratiquent encore le prêt usuraire et formulent des menaces de violence, d'extorsion, de séquestration et de voies de fait avec lésion auprès des "proies les plus faciles de notre société" et des "cibles les plus faibles", pour reprendre les expressions du juge.

Si le jugement rendu hier peut servir d'avertissement pressant à tous ceux qui seraient tentés d'imiter les agissements de M. Gosselin, le ministère de la Justice doit poursuivre les quelques autres propriétaires qui pratiquent le même métier connu sous le nom de "shylock".

M. Gosselin ne doit pas servir de bouc émissaire. Derrière le décor, en plus de ses collègues de même acabit, il y a des agents de l'aide sociale du ministère des Affaires sociales qui ont largement contribué à la détérioration de la situation en remettant directement les chèques de bien-être à M. Gosselin plutôt qu'aux chambreurs.

Si les preuves suffisantes ne peuvent être recueillies contre ces fonctionnaires pour les amener devant les tribunaux, ils devraient au moins être déplacés et ne plus travailler dans Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste.

Le grand nettoyage des propriétaires-exploiteurs ne fait que commencer. Il doit se poursuivre. Après une première "victoire", les pouvoirs publics — police municipale de Québec, ministère de la Justice, tribunaux — doivent poursuivre leurs efforts pour assainir le milieu.

bloc-notes

Héros de chez nous

Le peuple du Québec n'avait pas attendu la cérémonie de béatification qui s'est déroulée dimanche à Rome pour faire du frère André un héros. Déjà à la mort de l'humble serviteur de saint Joseph en 1937, plus d'un million de fidèles lui avaient rendu hommage.

Depuis lors, la renommée du petit religieux de la Congrégation de Sainte-Croix n'avait fait que croître et s'étendre au-delà des frontières du Québec et du Canada. En le béatifiant, le pape Jean-Paul II a confirmé pour ainsi dire le choix qu'avait fait la masse du peuple.

Ni militaire, ni scientifique, ni homme politique, ni grand révolutionnaire, ni même haut dignitaire ecclésiastique, le frère André, né Alfred Bessette, avait établi sa renommée non par des exploits guerriers, scientifiques, politiques ou autres, mais en s'attardant à écouter les humbles, les pauvres et les malades, en d'autres mots en se collant à toute cette humanité qui grouille souvent dans la marginalité. Faible, humble, refoulé, le peuple québécois et canadien-français ne pouvait vraiment pas se façonner un héros plus à son image et plus conforme à la vision qu'il se faisait et qu'il se fait encore malgré tout de la raison d'être de l'homme.

Evidemment, Alfred Bessette

était animé d'une foi ardente, une foi qui transporte les montagnes. Mais n'est-ce pas au Québec, à Gaspé, qu'a été fichée en terre la première croix en Amérique du Nord. C'est au Québec qu'a pris racine la foi chrétienne sur ce continent-ci.

Le Québec et le Canada français ont déjà produit des serviteurs de l'Église qui ont été béatifiés, mais les deux Québécois béatifiés dimanche, Marie-Rose Durocher et le frère André, semblent bien près de nous. Certaines personnes vivant encore ont eu l'occasion de connaître ce dernier.

En voyant, grâce à la télévision, le pape Jean-Paul II donner en français la biographie du frère André et celle de Marie-Rose Durocher, de même que celle de la Française Marie Rivier, fondatrice d'une congrégation bien connue au Québec, on ne pouvait s'empêcher de ressentir une grande fierté d'être associé, uniquement pour ce que nous sommes français et catholiques, à une oeuvre de civilisation pour certains et à une oeuvre de sanctification pour d'autres.

Au vrai, avant "les faiseurs d'images", le peuple québécois s'était choisi en la personne du frère André, surtout, un héros à sa taille et conforme au sens de son histoire.

Maréchal FRANCOEUR



le point

Survie de l'entraide économique



anne-marie voisard

En optant samedi pour le plan de relance du président Justin Dugal, 39 des 48 caisses d'entraide économique, où les membres étaient appelés à voter, viennent de donner à leur mouvement la confiance et le soutien dont il avait besoin pour se tirer de l'impasse.

Les 25 caisses restées fidèles à leur fédération, lors d'un premier vote, le 14 février, ne suffisaient pas à assurer la survie de l'entraide économique. Les 39 caisses qui viennent de s'ajouter font toute la différence.

Devenues sociétés d'entraide, les nouvelles caisses

vont regrouper 200,000 membres, elles pourront compter sur un actif de l'ordre d'un milliard de dollars. La transformation d'une partie des parts sociales détenues par les membres (la proportion varie d'une caisse à l'autre mais on peut parler d'une moyenne de 25 pour 100) assure un capital stable d'environ \$160 millions.

Tout compte fait, les caisses d'entraide se sortent assez bien de la crise qui les a bouleversés depuis un an et qui a eu son origine dans une série de reportages présentés au réseau TVA. Perdant du jour au lendemain confiance dans leur mouvement qui éprouvait alors un problème de liquidité, les membres se sont précipités, tous en même temps, au guichet des caisses pour récupérer leur argent. Inévitablement, ce qui n'était au début qu'un problème de liquidité devait bien

conduire à la crise que l'on a connue. Les sociétaires qui n'avaient pas été assez rapides ont subi le gel de leurs avoirs.

Devant tant de difficultés, le Mouvement Desjardins, beaucoup plus solidement implanté, n'a pas su résister à la tentation d'intervenir. En février, à la veille du premier scrutin, le président Raymond Blais publiait une page complète d'annonce dans les journaux pour inviter les sociétaires à voter "non" au plan Dugal. L'appel a été entendu puisque seulement 25 caisses sur un total de 74 ont accepté la proposition de leur fédération. Il faut rappeler toutefois que, lors de ce premier vote, la proportion des voix favorables devait atteindre 75 pour 100. Pour le scrutin de samedi, 50 pour 100 des voix suffisait. De plus, le Mouvement Desjardins, par ses offres concrètes faites à la plupart

des caisses, offrait cette fois un véritable choix aux sociétaires.

Samedi, neuf caisses d'entraide ont jugé plus alléchantes les propositions de Desjardins. Elles s'ajoutent aux Caisses d'entraide de Beauce-Nord et de l'Assomption qui, quelques jours avant le vote de février, avaient demandé à rejoindre le Mouvement Desjardins. Peu nombreuses, ces caisses qui regroupent 50,000 membres comptent cependant parmi les plus importantes. Parmi elles, se trouvent les caisses de Sainte-Foy, de Chauveau, de Beaufort, de Lévis. C'est dire que, dans la région immédiate de Québec, l'entraide économique se trouve réduite à très peu de choses. Le même phénomène se répète dans la grande région de Montréal où les caisses de Laval et de Longueuil ont choisi le Mouvement Desjardins.

Les caisses d'entraide économique paraissent surtout répondre à un besoin des régions périphériques. La petite entreprise compte sur la caisse d'entraide pour s'implanter et aussi pour survivre. Les banques paraissent plus difficilement accessibles. Les demandes de prêts sont acheminées au bureau chef situé à Montréal ou à Québec. Avec les dirigeants de la caisse d'entraide, on se sent plus en famille. Les décisions sont davantage décentralisées.

C'est pourquoi, sans doute, les sociétaires ont voulu redonner leur confiance à ceux qui depuis bientôt un an travaillent sans relâche à sauver le mouvement de l'entraide économique. Ces mêmes sociétaires savent d'ailleurs que leur argent n'est pas perdu. Encore un peu de temps et le gel, progressivement, sera levé.

Budget 1982-1983



En attendant la relance économique

par Jacques Parizeau

...Au Québec comme ailleurs, on attend que les taux d'intérêt baissent pour qu'enfin la reprise de l'économie puisse s'amorcer.

Il faut dire que les conditions d'une reprise sont réunies. Devant la menace de chômage, le taux d'épargne a atteint un sommet. Une foule d'achats de biens durables de consommation, qu'il s'agisse de meubles ou d'automobiles, ont été retardés; les taux de vacance de logements et de maisons sont très bas; des investissements sont prêts à démarrer, mais sont retenus en raison des conditions de financement. En fait, à tous égards, on peut s'attendre à un relèvement rapide dès que la politique monétaire se relâchera d'une façon appréciable.

Il reste que, pour le moment, la politique monétaire restrictive des États-Unis et de forts déficits appréhendés par le gouvernement américain contribuent à maintenir les taux d'intérêt élevés. Au Canada, la faiblesse du dollar canadien continue de produire des taux plus hauts encore qu'aux États-Unis. Enfin, la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'économie a montré à quel point la collaboration des deux paliers de gouvernement offrait peu de possibilité. Les négociations bilatérales entre Ottawa et Québec n'ont fait que confirmer cette conclusion.

Il faut donc que l'on cherche à se débrouiller avec les moyens du bord. Il n'y a pas de raison de ne pas chercher à réagir en s'appuyant sur toutes les énergies et sur une aussi grande collaboration que possible.

Déjà, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a mis au point, avec les institutions financières, un programme destiné à fournir des liquidités additionnelles à des taux d'intérêt plus faibles que ceux du marché, à des entreprises manufacturières qui, jusqu'à maintenant, avaient une excellente performance, mais que les conditions économiques actuelles placent dans une situation financière de plus en plus difficile. Ainsi, l'on peut espérer leur permettre non seulement de passer à travers la récession sans trop de dégât, mais aussi d'être mieux placées pour profiter de la reprise lorsqu'elle se produira.

En second lieu, le ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu a mis au point un



Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a prononcé hier, à l'assemblée nationale, son discours du budget pour l'année financière 1982-1983. LE SOLEIL en publie aujourd'hui de larges extraits.

programme de remise au travail de 25.000 assistés sociaux. Bien sûr, dans un bon nombre de cas, il s'agira d'emplois temporaires. Mais cela vaudra tout de même mieux que de laisser le nombre d'assistés sociaux augmenter, sans rien faire. Les ministres de l'Agriculture, de l'Environnement, des Transports et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche annonceront des programmes détaillés à ce sujet. En outre, le ministère de l'Énergie et des Ressources disposera de sommes accrues par rap-

port à ses crédits, pour accélérer les travaux d'aménagement forestier...

Relance de la construction

Le programme majeur du gouvernement visera la relance de la construction domiciliaire. Sur ce sujet, les participants du Sommet économique de Québec ont été unanimes, non pas seulement pour la souhaiter, mais pour offrir leur collaboration concrète.

Objectivement, le besoin est manifeste. Il nous faut construire 40.000 à 45.000 logements par an aux seules fins de satisfaire au besoin des nouveaux ménages. S'ajoutent à ce nombre, les logements détruits. Or, depuis trois ans, la construction est tombée très au-dessous de ce niveau. En fait, cette année, si rien n'est fait, on construira à peine plus que la moitié de ce qui serait nécessaire, en dépit du programme d'accès à la propriété dont le succès depuis son lancement est remarquable...

À l'occasion du Sommet de Québec, les participants ont suggéré que l'objectif soit fixé à 50.000 logements. Le gouvernement va tenter de le réaliser, non pas en un an, bien sûr, mais sur une période de un an et demi. Deux gestes seront posés pour inciter la reprise de la construction. En premier lieu, une subvention sera accordée sur toute hypothèque prise sur un logement neuf, pour une période de trois ans, à la condition que le logement soit mis en chantier et terminé avant une date limite qui sera bientôt rendue publique.

En second lieu, j'annonce que le régime enregistré d'épargne-logement sera modifié pour l'année d'imposition 1982. Tout titulaire d'un tel régime qui achètera une maison ou un logement neuf pourra déduire de son revenu imposable \$2.000 de plus que la déduction actuelle. J'annonce aussi qu'après le 1er janvier 1983, les titulaires pourront continuer d'accumuler des fonds en vue de l'acquisition éventuelle d'un logement, mais sans nouvelle déduction aux fins de l'impôt québécois.

L'incitation sera donc très forte d'utiliser les REEL dès 1982 pour acquérir une propriété.

Ces deux mesures seront cependant insuffisantes pour donner au programme l'ampleur nécessaire. Sans doute un tel programme fournit-il des revenus additionnels au Trésor public, mais il ne faut pas oublier que pendant quelques années, le coût des subventions devra se poursuivre et d'autre part, par le truchement de la baisse des paiements de péréquation, le gouvernement fédéral viendra chercher une partie des recettes additionnelles qui découleraient de la réalisation du programme. Conformément aux vœux de solidarité si fortement exprimés au Sommet économique de Québec, le gouvernement négocie donc actuellement avec les autres participants l'établissement de leurs contributions au programme. Les institutions financières, les travailleurs de la construction, les entrepreneurs en construction, les fournisseurs de matériaux, les professionnels et, bien sûr, les municipalités seront tous sollicités. D'ici quelques jours, on verra de combien l'on peut, grâce à tous ces appuis, réduire le taux hypothécaire pendant une période de temps définie et pour quel genre de construction.

Le secteur public mis à contribution

...Le premier ministre a fait connaître, il y a quelques jours, la décision du gouvernement de ne pas rouvrir unilatéralement cet été les conventions collectives et donc de respecter sa signature jusqu'à la date d'expiration des conventions fixée au 31 décembre 1982. Cela était fondé sur la crédibilité de l'État face à ses engagements et sur la notion même d'intégrité.

Par ailleurs, en pleine récession, alors que des centaines de milliers de gens sont en chômage et que ceux qui travaillent acceptent de plus en plus souvent des réductions de conventions collectives, renonçant ainsi à des augmentations ou même acceptant des baisses de salaires pour sauver leurs emplois, nous ne pouvons laisser se poursuivre la présente situation. Vingt pour cent de la main-d'œuvre disposant à la fois de la sécurité d'emploi et de rémunérations fort élevées par rapport au reste de la population, ne peuvent continuer à avoir des conditions telles que nous ayons, comme gouvernement, à taxer

encore et davantage le secteur privé et ses travailleurs.

Placé entre ces deux impératifs, le gouvernement a donc décidé de rattraper dès la fin des conventions collectives les augmentations des six derniers mois de l'année 1982. Ces augmentations auront lieu comme prévu, mais du 1er janvier au 31 mars 1983, elles seront récupérées. Cela ne nous permettra sans doute pas d'éviter toute augmentation de taxe cette année, mais au moins, après ce que nous avons dû faire l'automne dernier, les augmentations de taxes de 1982-1983 seront, de cette façon, beaucoup plus modestes. Et les employés du secteur public et parapublic auront comme le reste de la population, à supporter leur part du fardeau de la récession.

Dans ces conditions, les dispositions suivantes seront prises. En premier lieu, les échelles de salaires des cadres de la fonction publique, des commissions scolaires et des collèges, de ceux de l'ensemble des ins-

titutions du réseau de la santé et de ceux de plusieurs organismes gouvernementaux seront gelées pour un an à partir du 30 juin 1982.

En second lieu, les tarifs des médecins, après avoir été augmentés pour la période qui va du 1er juin 1981 au 31 mai 1982, seront gelés pour les 12 mois qui suivront.

Quant aux syndicats dont les conventions collectives viennent à échéance le 31 décembre 1982, ils recevront toutes les augmentations prévues jusque-là. Une loi sera, cependant, déposée d'ici deux jours à l'Assemblée nationale qui prévoira que du 1er janvier 1983 jusqu'au 31 mars, c'est-à-dire, pendant trois mois, les salaires seront réduits de façon à ce que l'on récupère une partie des augmentations concédées; de cette façon le gouvernement pourra réaliser les économies qu'il voulait atteindre par sa proposition de gel modéré, telle que présentée le 15 avril dernier; la loi prévoira aussi qu'à partir du 1er avril, les salaires seront

tous augmentés au niveau où ils auraient été, si les syndicats avaient accepté cette proposition gouvernementale. Cette loi s'appliquera également aux universités de même qu'aux collèges et écoles privés en vue d'amener dans ces établissements une réduction de coûts qui soit du même ordre, en tenant compte toutefois de leur situation respective. De plus, cette loi prévoira que dans le secteur public, aucun avancement d'échelon ne sera accordé pour l'année 1983.

Au total, l'ensemble de ces dispositions salariales permettra au Trésor public de réduire ses dépenses de plus de \$600.000.000 cette année.

Le gouvernement, au lieu de récupérer les augmentations de salaires, aurait pu envisager la mise à pied de plusieurs milliers d'employés. Cependant, compte tenu du niveau actuel de chômage, il a été décidé de procéder par la voie des salaires uniquement.

Néanmoins, j'annonce ce soir que des mesures immédiates seront

prises pour limiter, jusqu'à la fin de l'année financière, le recrutement de personnel à l'extérieur du secteur public. Dans la mesure où, en raison des retraites et des départs, du personnel supplémentaire est nécessaire, il devra être choisi à quelques exceptions près, dans le réseau des affaires sociales et, surtout dans celui de l'éducation où le personnel en surnombre commence à dépasser les limites du raisonnable.

Sans doute, certains syndicats voudront-ils, à la lumière de ce que je viens d'annoncer, réexaminer la proposition que le gouvernement leur a faite, le 15 avril, quant à un gel modéré des salaires du 30 juin au 31 décembre prochain, et ainsi éviter l'opération que je viens de décrire. J'annonce donc, ce soir, que les syndicats pourront en venir à une entente à ce sujet avec les négociateurs gouvernementaux. La loi qui sera présentée à l'Assemblée nationale prévoira de tels arrangements et donc les exclusions qu'ils entraînent...

Et des hausses de taxes indirectes

En dépit de toutes ces dispositions, nous ne pourrions pas éviter toute augmentation d'impôt cette année. On arrivera, cependant, pour l'essentiel, à en limiter la hausse à des mesures temporaires.

Commençons, cependant, par une baisse des impôts qui maintenant nous est devenue habituelle. Le 1er janvier 1983, les exemptions personnelles seront encore augmentées de 7,5 pour 100. À titre d'exemple, l'exemption personnelle de base passera à \$5.030, celle de personne ma-

riée à \$3.770, l'exemption supplémentaire pour les personnes âgées de 65 ans et plus atteindra \$2.100...

Les hausses d'exemptions personnelles qui entreront en vigueur au 1er janvier 1983 représenteront pour une année complète d'imposition, une réduction d'impôt d'environ \$300.000.000...

En ce qui a trait à l'année 1982, cependant, nous avons à faire face à l'impasse créée par la réduction des transferts fédéraux et par la récession. L'effort demandé aux em-

ployés des secteurs public et parapublic ne sera pas suffisant. Ce que j'ai à annoncer ce soir devrait, cependant, créer un minimum de perturbation.

En premier lieu, j'ai demandé à la Société des alcools du Québec d'augmenter son dividende de \$50.000.000, soit \$25.000.000 de plus qu'elle n'aurait fait autrement. Des études récentes révèlent que les prix des vins et spiritueux au Québec ont augmenté plus lentement qu'ailleurs. D'autre part, certaines modifications pourraient être apportées au fon-

ctionnement et aux politiques de la SAQ.

En second lieu, la taxe sur les cigarettes, les cigares et le tabac est, à partir de minuit ce soir, portée de 45 à 50 pour 100, soit d'environ 5 cents le paquet de 25 cigarettes.

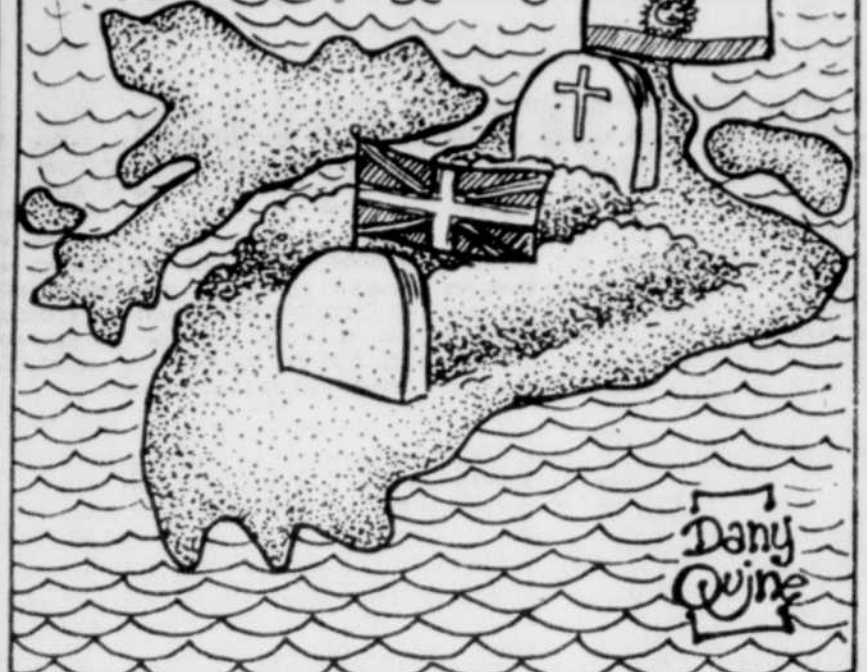
Une telle augmentation du prix des cigarettes peut être portée par les consommateurs qui tiennent à leurs habitudes et viendra satisfaire ceux qui luttent avec énergie contre le tabagisme. L'augmentation de la taxe rapportera une trentaine de millions

de dollars.

Enfin, j'annonce qu'à partir de minuit ce soir, la taxe générale de vente en détail est augmentée de 8 à 9 pour 100 pour 10 mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars prochain. Le taux de la taxe sur les télécommunications est également porté de 8 à 9 pour 100 pour la période commençant le 1er juin 1982 et se terminant le 31 mars 1983. Ces deux modifications rapporteront environ \$190.000.000. Etant donné qu'il fallait aller chercher une somme de cet ordre, cela semblait être la mesure à prendre...

Le monde

Des morts pour une terre,
... une terre pour les morts...



Dany Quin

Un nouveau Vietnam?

Les Argentins ont envahi les îles Falkland comme d'ailleurs les Anglais l'avaient fait autrefois. Cette reprise des îles par leurs propriétaires devrait régler le problème une fois pour toutes.

Leur reconquête militaire par l'Angleterre rencontre la désapprobation générale, cette guerre comportant des risques énormes pour la stabilité et la paix mondiales. Le prix à payer en vies humaines et en pertes matérielles dans un tel affrontement est beaucoup trop élevé même si le vainqueur y gagne des possibilités d'exploitations pétrolières.

L'investissement dans une telle guerre ne sera jamais rentabilisé. D'autant plus que dans la situation actuelle, l'Angleterre est déjà aux prises avec des problèmes économiques très graves et trois millions de chômeurs; qu'elle se situe à 4.000 milles des Malouines et doit déboursé deux milliards par mois pour maintenir ses positions militaires dans l'océan Atlantique; sans oublier que l'hiver s'en vient là-bas.

L'Angleterre, appuyée diplomatiquement par le monde occidental capitaliste et notamment par l'impérialisme américain, dans cette action belligérante, risque de pousser davantage l'Amérique du Sud vers le bloc soviétique et de créer des tensions très fortes entre les grandes puissances.

Considérant ces graves conséquences, l'Angleterre devrait se retirer; l'Argentine, compenser pour les frais encourus pour le rapatriement des Anglais dans leur île à eux; et le Canada, ne pas nous entraîner dans cette galère explosive en nous incitant à supporter l'Angleterre qui n'a d'autre motif que de sauver la face des Anglais, lesquels risquent de se retrouver avec un nouveau Vietnam.

Jules Pérusse
Lauzon

Le centre François-Charon

Quand un moratoire s'impose

M. Pierre-Marc Johnson
Ministre des Affaires sociales

Dans le contexte actuel, rien de plus normal que de vouloir rentabiliser et utiliser au maximum les espaces d'un établissement. Le centre François-Charon est certes l'un des établissements du réseau des Affaires sociales disposant d'espaces inoccupés, mais il n'est pas le seul dans cette situation.

Selon le plan d'optimisation de l'édifice du 525 boulevard Hamel proposé par le CRSSS-03, seul l'aspect économique semble avoir retenu l'attention: évaluation des coûts, grérance, utilisation de l'espace, économie réelle et potentielle... Comment expliquer l'absence de considération de la qualité des services dont il n'est nullement question dans ce document? Ce projet que l'on qualifie prétentieusement de "plan global", ne se limite en fait qu'aux dollars et aux pieds carrés.

L'Association des bénéficiaires est d'accord avec le principe d'utilisation maximale des locaux du CFC, mais il nous apparaît absurde de relocaliser une clientèle déjà installée dans des locaux adéquats et ensuite, de réaffecter ces mêmes lieux pour loger les nouveaux locataires, créant chambardements, insatisfactions, affectant le climat de travail, et risquant de perturber la qualité des services.

Par conséquent, Monsieur le ministre, un moratoire ne permettrait-il pas une étude approfondie d'un plan d'aménagement global, lequel prendrait en considération non seulement l'aspect économique, mais aussi la qualité des services rendus à la clientèle, tout

en respectant la vocation première du CFC, soit la réadaptation des personnes handicapées physiques.

Des années d'efforts ont été déployées pour parvenir au

véritable principe de la réadaptation globale. Il serait fort regrettable qu'à la suite d'un plan accepté hâtivement, on en ralentisse la progression et que de plus, on en diminue les pos-

sibilités de développement! Ne serait-il pas payer très cher le rançon de l'économie?

Jacques Pruneau, président
l'Association des bénéficiaires du centre François-Charon

Réadaptation ou administration

Monsieur Pierre-Marc Johnson
Québec

Le Conseil de pastorale du centre François-Charon vient, par la présente, vous exprimer ses sentiments de profonde inquiétude face aux rumeurs de réaménagement du centre, proposé par le CRSSS.

A ce qu'on dit, il serait question de regrouper les divers organismes visant la réadaptation physique des personnes handicapées de la région, et, pour ce faire, le CFC deviendrait à moyen terme, un centre administratif plutôt qu'un centre de réadaptation.

Nous n'avons pas toutes les données du problème, mais quand même, nous redoutons les conséquences de décisions hâtives, dic-

tées plus par un souci d'économie financière que par un désir sincère d'humanisation face à la personne handicapée.

Le service de pastorale que nous dirigeons s'intègre tellement bien à l'objectif de réadaptation globale du centre, proposé par la tutelle, que la menace de le voir éventuellement amputé des locaux (chapelle) dont il dispose pour le bien spirituel des personnes handicapées, nous amène à insister auprès de vous pour que vous repensiez votre projet.

Nous souscrivons aux efforts que fait votre ministère pour équilibrer le budget, mais nous croyons que d'autres moyens pourraient être explorés qui vous per-

mettraient d'atteindre votre but tout en sauvegardant les droits de la personne handicapée.

Le Conseil de pastorale
par Marcel Leclerc, président

Bénéficiaires prioritaires

M. Jean-Yves Légaré
Directeur général
CRSSS

Depuis plusieurs mois, la fondation HSPM, appuyée par M. Réal Cloutier des Nordiques, s'applique à "découvrir" des ressources pour personnes handicapées physiques.

Devant l'actuelle et générale pénurie de ressources véritablement adaptées, nous souhaitons qu'un immeuble aussi spécial que le centre François-Charon soit réservé à des bénéficiaires et non pour un carrefour de bureaux, lesquels peuvent se loger n'importe où, ou presque.

Peut-on en dire autant des bénéficiaires?

Notre expérience nous dit "sûrement pas..."

Francine Dagnault
Responsable du projet
Hôtel résidentiel Réal-Cloutier
Fondation HSPM

La justice

Se faire sortir du bois: \$52

Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Une phrase dans un article signé Martine Corriveau dans LE SOLEIL du samedi 15 mai et intitulé "Pourquoi tant de zèle contre les théâtres d'été" attire mon attention.

Cette phrase, je pourrais en effet l'appliquer en extenso pour décrire le travail du fonctionnaire anonyme de votre ministère qui m'a trouvé passible d'une amende de \$52 en dépit de l'avis des inspecteurs du service de la faune qui avaient constaté mon "infraction".

Je vous laisse juge des faits: le 25 avril 1982, avec mon fils, je suis entré dans un bois à moins de trois minutes de voiture de mon domicile, avec l'intention de tirer des corneilles, un oiseau reconnu comme nuisible, et dont la chasse est autorisée en tout temps et sans aucune limite. Moins de 10 minutes après notre entrée dans le bois, deux inspecteurs du service de la faune nous demandaient nos per-

mis de chasse et nous trouvaient effectivement en infraction puisque nos permis étaient expirés depuis le 31 mars. En toute bonne foi je pensais que la date d'échéance de ces permis correspondait avec le début de la saison de chasse au petit gibier, soit début octobre.

Je souligne que nous n'avons pas tiré un seul coup de feu, que nous sommes demeurés dans le bois moins de 10 minutes et que cette "infraction" constitue pour mon fils autant que pour moi, une première offense.

Etant donné les circonstances, les inspecteurs nous avaient dit que l'incident n'aurait pas de suite. Quelqu'un en a effectivement décidé autrement. Je suis d'accord que les lois soient sévères dans la mesure où ceux qui les appliquent savent s'en servir avec intelligence et discernement.

Voilà pourquoi, Monsieur le ministre, je me sens en accord avec la phrase de Martine Corriveau: je

trouve que \$52 pour avoir eu l'intention de tirer des corneilles c'est nettement exagéré. Je trouve aussi que le fait de m'imposer cette amende ne sert absolument à rien ni à personne. J'y vois un excès de zèle qui s'explique plutôt par les périodes difficiles que traversent nos fonctionnaires provinciaux qui en rendent plusieurs d'humeur chatouilleuse et plus prompts à se servir de leur matraque plutôt que de leur tête. Je suis absolument convaincu qu'en d'autres temps mon "infraction" n'aurait eu aucune suite.

Je ne demande aucune faveur, et je vais payer cette amende puisqu'au strict sens de la loi je suis effectivement coupable. Cependant je tiens à ce que vous sachiez mon sentiment, parce qu'il n'est pas bon que le pouvoir de punir soit laissé dans les mains des personnes qui n'ont pas le jugement suffisant pour s'en servir à bon escient.

S. Kallaguine
Lac-Saint-Charles

La consommation

Expulsé d'un bar à 19½ ans

Samedi le 8 mai, l'accès au bar l'Express de Minuit, situé sur la Grande-Allée (en bas du restaurant Le Bonaparte), me fut refusé par l'arrogant jeune portier de l'endroit, en raison d'une nouvelle politique interne.

En effet, ladite politique stipule que toute personne âgée de moins de 20 ans ne peut accéder à l'endroit. Je suis âgé de 19 ans et six mois et, pour cette raison, je n'ai pu y entrer. De plus, ce portier m'insulta en me disant que les gens "adultes" ne sortaient pas à cette heure, hors il était 22 heures. J'étais de plus accompagné d'une personne de 20 ans et d'une autre de 30 ans.

Cette nouvelle politique interne est parfaitement illégale, en raison de la Charte des droits et libertés de la personne qui, à l'article 15, mentionne et je cite: "Nul ne peut, par discrimination, empêcher autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics tels les établissements commerciaux, hôtels, restaurants, théâtres, cinémas, parcs, terrains de camping et caravaning, et d'y obtenir les biens et les services qui y sont disponibles."

Or, un bar est un lieu public et, l'âge légal au Québec étant 18 ans, les tenanciers de ce bar n'avaient aucun droit légal de m'en refuser l'accès.

Par simple curiosité, j'attendis une quinzaine de minutes à l'extérieur, pour voir si la chose se répéterait et ce n'est pas avec surprise que je vis au moins 15 personnes subir le même sort que moi.

En pareille situation économique, je trouve tout simplement illogique de leur part de décréter pareille loi qui de plus est illégale. Finalement, chose encore plus incompréhensible, au moment où l'accès m'en fut refusé, le bar était presque vide... Qu'en pensez-vous?

Jean Berthelot
Québec

Droits fondamentaux lésés

M. Jacques Francoeur
Directeur et rédacteur en chef
Dimanche-Matin

Je lis dans votre hebdomadaire du 2 mai 1982 à la page 25 le sous-titre suivant: "La Régie des rentes déposera votre chèque dans votre compte".

A première vue, il n'y a pas de mal à cela et ce projet semble immunisé contre tout inconvénient. On donne comme avantages:

- a — Dépôt à date précise
- b — Elimination du vol ou perte de chèque
- c — Economie pour la régie

Le premier avantage est sur-

tout profitable à l'organisme-émetteur, i.e. la régie. Quant au deuxième, le vol de chèque, à moins qu'on me prouve le contraire, n'est qu'une goutte d'eau dans un mer. Le troisième peut être considéré, mais la somme économisée n'empêchera pas à courte échéance du moins une augmentation des cotisations.

Cela dit, il n'en reste pas moins que le plus important concerne la liberté de l'individu. L'on dit bien que c'est volontaire. Cependant, je n'ai rien vu à ce jour qui indiquait que le bénéficiaire pouvait se désister en n'importe quel moment.

Nous avons vécu tout ré-

cemment la bataille des prix sur les produits alimentaires. Grâce à la vigilance d'organismes de consommation, le consommateur a eu gain de cause.

Plus la sophistication prend de place, plus l'individu perd progressivement sa liberté fondamentale.

D'ici dix (10) ans, si le commun des mortels ne se réveille pas, on nous dira avec quels ustensiles manger, etc.

Soyez assuré que je ne suis pas un opposé aveugle du progrès, mais je le suis lorsque les droits les plus fondamentaux sont lésés.

Léandre Faguy
Sillery

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Lettres concises

**GARDEZ LA MONNAIE...
utilisez plutôt les NOUVEAUX
billets de la CTCUQ**

Désormais les usagers pourront acquiescer plus commodément le coût de leur passage en utilisant les nouveaux billets de la CTCUQ.

Vendus au coût de 125 le livret, les nouveaux billets de la CTCUQ sont disponibles dans les quelques 150 points de vente du territoire qui offrent déjà le laissez-passer mensuel et qui arborent cette affiche:



DEUX TYPES DE BILLETS

Les billets réguliers — Ces billets sont destinés à tous les usagers, sauf les personnes qui satisfont aux critères d'usagers « privilégiés » tel que décrit ci-dessous. Chaque livret de 15 billets réguliers d'une valeur nominale de 80¢ pièce est vendu au coût de 125.

Les billets « privilégiés » — Chaque livret de 30 billets « privilégiés » d'une valeur nominale de 40¢ pièce est vendu au coût de 125. Ces billets « privilégiés » sont réservés aux étudiants âgés de 18 ans ou moins et aux personnes de 65 ans ou plus. Il est cependant obligatoire de présenter sa carte d'identité de la CTCUQ au moment d'acquiescer son passage au moyen d'un billet de la catégorie « privilégiée ».



On peut également déduire le coût de son passage en monnaie exacte ou avec le laissez-passer mensuel de la CTCUQ.

Pour plus de renseignements communiquez avec le Service à la clientèle 627-2511 entre 7 h 00 et 21 h 30 tous les jours.

Les meubles jardin qui font le bel été



279\$

Table et chaises pour le jardin. Structure en métal, fond et dossier en lattes de plastique résistant. Disponible en blanc.

le prêt-à-apporter du meuble design



ANGLE BOULEVARD HAMEL ET HENRI IV, QUÉBEC, TEL.: (418) 871-2221

CLUB NUDISTE
Domaine naturiste LE CYPRÈS

SITUE A NOTRE-DAME-DES-ANGES, CTE DE PORTNEUF, SUR LES BERGES DE LA RIVIERE BATISCAN

- PECHÉ
- VOLLEY-BALL
- BALLE-MOLLE
- BADMINTON
- EXCURSION EN FORET

Nous disposons également d'un restaurant-dépanneur

Couples et familles seulement
SEJOUR pour VISITEURS

- une journée
- tarif spécial de fin de semaine (du vend. au dim.)

A LOUER

- Magnifiques terrains de 40 pi. X 50 pi., pour le saison.
- Chalets accessibles pour fins de semaine ou vacances.

Pour information:
QUEBEC: 647-3887
NOTRE-DAME: 1-418-336-2573

La Clinique BELLEMARE ENR.

SPECIALITÉ: VERRES DE CONTACT

Toujours au même endroit

ÉDIFICE DU BOULEVARD
350, boul. Charest est

Voisin du Spécialiste du Stylo
STATIONNEMENT GRATUIT
522-3924



Une partie des installations des Mines Gaspé, à Murdochville.

Mines Gaspé

Oui possible au gel de salaires

par Michel CORBEIL

MURDOCHVILLE — Les quelque 1.300 employés syndiqués de Mines Gaspé pouraient fort bien accepter, jeudi, un contrat collectif de travail ne comprenant pas d'augmentations salariales.

Coincé par la mauvaise conjoncture économique qui n'épargne pas le secteur minier, le Syndicat des métallos semble du moins peu disposé à lancer ses membres dans une grève générale. Rencontré à Murdochville, M. Claude Soucy, président du local 6086 des métallos, regroupant la majorité des travailleurs de Mines Gaspé, a expliqué:

"Le comité de négociations ne recommande ni le rejet, ni l'acceptation des offres patronales. Nous ne blâmerons cependant pas les gars de ne pas se battre cette année. Nous sommes mieux d'attendre une conjoncture plus favorable."

Hier et lundi, le comité de négociation a tenu des rencontres d'information auxquelles ont assisté 600 syndiqués. L'intention de grève formulée le 12 mai, lors du vote concernant les offres globales de la compagnie, ne sera vraisemblablement pas renouvelée demain, alors que les employés se prononceraient sur les offres finales de Mines Gaspé.

Il n'aura fallu que huit rencontres de négociation et deux séances de conciliation pour en arriver à l'offre finale d'un contrat se terminant justement demain. "Tout s'est déroulé calmement à la table de négociations, a indiqué Mme Linda Coata, une porte-parole de Mines Gaspé. De toute façon, tout le monde est réaliste face à la situation économique. Nous espérons évidemment que l'offre passera."

De son côté, M. Soucy a souligné: "À la suite du vote de grève, nous avions dit que nous voterions à nouveau s'il se produisait un changement dans les offres de la compagnie. Nous avons obtenu qu'en cas de rétrogradation, l'employé conserve un droit de rappel sur le poste perdu, selon son ancienneté." D'autres changements survenus après la conciliation touchent les clauses normatives, notamment des modifications aux congés spéciaux, et l'indexation.

Contraintes

En avril, la compagnie a annoncé la suspension de toute activité minière

commerciale pour deux mois: du 20 juin au 17 juillet, seuls une centaine d'employés assureront les services essentiels, laissant plus de 1.400 employés sans travail; jusqu'au 14 août, ils ne seront que 350 à effectuer des réparations à l'usine de smelting et des travaux de développement. Selon la compagnie, ce train de mesures est nécessaire pour restreindre le déficit prévu de 1982 à \$28 millions.

Le syndicat est sceptique quant à l'ampleur prévue du déficit, mais il constate que les obstacles sont nombreux à la tenue d'une épreuve de force avec la compagnie filiale de Mines Noranda.

"Si nous allons en grève, a laissé entendre M. Soucy, ce sera pour quatre ou cinq mois, d'après ce qu'avance la compagnie. C'est certain qu'il y a davantage à obtenir que ce qu'on nous offre, mais si on prend un an pour le chercher, ce ne sera pas payant."

"Nous regardons également du côté de la coordination avec les autres employés de Mines Noranda. Si nous décidons le recours à la grève, les employés de Montréal (en grève depuis le début de mai) ne nous ont jamais dit qu'ils nous appuieraient."

"Les prévisions du cours de cuivre sont bonnes pour 1982, mais il peut s'écouler huit ou neuf mois avant que la reprise ait un effet sur les cours. Si nous voulons mener une bataille, nous sommes mieux d'attendre une meilleure conjoncture. Nous tablons sur une remontée des cours et sur la richesse du nouveau gisement" dont la compagnie poursuit l'évaluation.

Pour l'instant, la compagnie préfère taire les offres contenues dans sa proposition d'un nouveau contrat d'un an. Selon le président du local 6086, le salaire moyen, se chiffant environ à \$23.000, s'en trouve inchangé si ce n'est de l'apport de la clause d'indexation "qui peut donner au maximum \$500".

Le syndicat est toujours à la recherche de la parité salariale avec les employés de Mines Noranda à Montréal, un écart de \$0.69 en ce moment. L'aplanissement de l'écart semble remis à la prochaine négociation.

"On se fait peut-être "avoir" pour un an, a conclu M. Soucy. Si nous prenons un recul sérieux, il faudra aller le chercher plus tard. Cette année, nous sommes mal placés. Avec les bonnes années qui s'en viennent, il nous faudra choisir notre temps pour déclencher une grève."

Enquête municipale à Rimouski

Premier témoin après une attente de près de 3 ans

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil
RIMOUSKI — Après plus de deux années et demie d'efforts et 13 tentatives, la Commission municipale de Québec a enfin pu tenir hier sa première audition, dans l'enquête qu'elle doit mener sur l'administration municipale de Rimouski, pour la période s'étendant du 1er janvier 1971 au 31 décembre 1978 soit, à quelques mois près, la période pendant laquelle M. Claude St-Hilaire a été maire de Rimouski.

On sait que c'est une longue guerre de procédures engagée par les procureurs de M. St-Hilaire qui a empêché la commission de siéger pendant tout ce temps, procédures qui ont, entre autres choses, empêché la commission de siéger à huis clos, et qui ont également conduit à la démission du commissaire Paul Bégin en mars dernier.

On ne peut pas dire non plus que c'est de guerre lasse, de la part de M. St-Hilaire, que la commission a pu tenir cette première séance hier puisque la semaine dernière, les procureurs de M. St-Hilaire inscrivait en cour supérieure, à Québec, une requête pour sursis, en attendant qu'un jugement soit rendu sur l'action

en nullité du décret ordonnant cette enquête, laquelle fut inscrite en cour supérieure vers le mois de février 1981. La cour supérieure n'ayant pas jugé bon d'accorder cette requête pour sursis, les procureurs de M. St-Hilaire ont immédiatement porté ce jugement en appel, laquelle requête était d'ailleurs entendue en cour d'appel à Québec, hier matin. Le juge Claire L'Heureux-Dubé a pris la requête en délibéré, mais n'a pas émis d'ordonnance de sursis en attendant son jugement.

Au cours de cette première séance, présidée par les commissaires Odette Lapalme et Gervais Labrecque, le greffier de la ville de Rimouski, M. Hubert Dubé, fut le premier témoin entendu. Interrogé par Me Mario Bilodeau, procureur de la commission, M. Dubé a dressé en quelque sorte l'organigramme des différents services de la ville de Rimouski, en désignant les titulaires des différents postes de commande entre les années 1971 et 1978.

Après l'audition de ce premier témoin, la Commission municipale a ajourné ses travaux à la semaine prochaine, alors qu'on entend interroger un certain nombre de témoins sur l'administration du service des loisirs

de la ville de Rimouski pendant les années 1971 à 1978.

Depuis le 9 octobre 1979, la Commission municipale avait été empêchée de siéger à 13 reprises, face à différentes procédures que certains n'hésitaient pas à qualifier de mesures dilatoires. Au cours d'une conférence de presse que M. Claude St-Hilaire tenait à Rimouski en novembre dernier, ce dernier affirmait que si on

délimitait précisément le cadre de l'enquête et qu'on lui garantissait des audiences publiques où il aurait le droit de contre-interroger et de présenter ses propres témoins, il laisserait tomber toutes les procédures en cours. Il y a lieu de croire que le cadre de l'enquête ne lui convient toujours pas, si l'on en juge par les récentes procédures inscrites en cour supérieure et en cour d'appel.

L'Algérie achète 1,500 tonnes de suif à Charny

par Gilles PEPIN

CHARNY — Alex Couture Inc., de Charny, a expédié la semaine dernière, 1.500 tonnes de suif non comestible à destination de l'Algérie.

Le contrat, au montant de \$950.000 avait été obtenu par l'entremise de la Corporation commer-

ciale canadienne, une société sous la responsabilité du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce.

Le directeur général de l'entreprise à Charny, M. Noël Couture, a mentionné au SOLEIL qu'une telle commande a pu être remplie sans accroître les effectifs, qui sont régulièrement de 80 travailleurs.

SUPER SPÉCIAL DÉCORATION

Ouvrez grandes vos portes et fenêtres...

nos prix SUPER SPÉCIAUX vous invitent au renouveau! Conjuguées à celles de nos fournisseurs, nos réductions feront revivre votre budget.

Voyez par vous-même:



20%

sur nos tissus, tapis, carpettes, stores, papiers peints;

jusqu'à

40%

sur de nombreux modèles de canapés, canapés-lits et fauteuils que nous commanderons spécialement pour vous dans le revêtement de votre choix.

En vigueur jusqu'au 29 mai

C'est au mois de mai 1982 que débute notre 26ème année. Pour souligner l'événement, nous voulons faire la fête avec vous. Venez goûter la fraîcheur de notre champagne, vous serez ravis de découvrir nos prix spéciaux.

Profitez-en!

LA GALERIE DU MEUBLE

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette
681-0171

TRADITIONNEL
1299, boul. Charest Ouest
681-0171

LES GALERIES
DE LA CAPITALE
681-0171



20%
de rabais sur tous les
pyjamas de bébé,
de la naissance à 24 mois.

20%
de rabais sur toutes les
robes d'été,
de 2 à 18 ans.

3 jours seulement

BAM.BIN

place XXXXX
des quatre bourgeois
658-2218

Visa
Mastercard
American Express

A-8 QUÉBEC ET BANLIEUE Sillery, Ste-Foy, Val-Bélair, Charlesbourg, Loretteville, Beauport, Lac-St-Charles, St-Augustin, Vanier, Cap-Rouge

Aux chantiers maritimes de Lauzon
Un travailleur sur trois est affecté par la surdité

par Gilles PEPIN
 LAUZON — Près de la moitié des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon ont des problèmes auditifs de toutes sortes, démontre une étude qui a été rendue publique, hier, par le Département de santé communautaire (DSC) de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Plus précisément, 35,1 pour 100 des 1,708 travailleurs ayant été examinés accusent des problèmes auditifs qui apparaissent typiques de la surdité professionnelle, c'est-à-dire avec perte auditive aux hautes fréquences, corrigée selon l'âge du travailleur.

Deux documents de 65 pages chacun ont été dévoilés aux représentants des médias d'information, le lendemain qu'ils avaient été présentés au comité conjoint de santé et de sécurité des chantiers Davie de même qu'aux parties patronale et syndicale.

Le DSC, dont la tâche a été d'agir de ressource technique et de faire l'évaluation des résultats du dépistage audiométrique effectué, en 1978, 1979 et 1980, par le service de santé de l'employeur, a souligné l'effort qui est déjà fait par Davie pour déterminer

l'ampleur de la surdité d'origine industrielle parmi ses travailleurs.

"Il apparaît logique maintenant que, pour continuer dans le même sens, la direction des chantiers devra dorénavant orienter ses priorités vers une seconde étape, soit la réduction de la dose quotidienne de bruit, à laquelle sont exposés ses employés, tout en maintenant des services minimaux d'audiométrie de surveillance", a déclaré le Dr Roger-T. Roberge, chef du DSC, en faisant part des recommandations qui ont été présentées par son équipe.

Ordre de grandeur

M. Pierre Careau, audiologiste à l'emploi du DSC de l'Hôtel-Dieu de Lévis, a précisé que la proportion mentionnée ne fait qu'indiquer un ordre de grandeur. "A cause de problèmes méthodologiques reliés au questionnaire audiologique utilisé par le service de santé des chantiers, on ne peut affirmer hors de tout doute que tous ces travailleurs (les 35,1 pour 100) sont atteints de surdité professionnelle".

De plus, est-il ajouté dans le rapport du DSC: "Il faut mentionner que ces cas de surdité professionnelle ne seront pas tous reconnus par la Commission de la santé et de la sécurité au travail pour indemnisation. En effet, il est possible de dépister une surdité professionnelle bien avant qu'elle soit suffisamment grave pour correspondre aux critères de la loi des accidents du travail".

L'analyse faite par le DSC de Lévis a cependant permis de constater que: a) il y a une dégradation progressive de l'audition de l'ensemble des travailleurs à risque au fil des ans; b) cette dégradation est perceptible chez les travailleurs à risque qui ont passé deux tests auditifs espacés de plus d'un an; c) il y a une dégradation de l'audition à mesure que l'ancienneté des travailleurs à risque augmente; d) il y a une dégradation de l'audition à mesure que l'âge des travailleurs à risque augmente et ce, malgré le phénomène de la baisse d'audition due au vieillissement naturel de l'oreille".

Voici maintenant, par ordre de métiers, les genres de travailleurs qui sont les plus touchés chez Davie par le problème de la surdité professionnelle: parmi les opérateurs de presses, cisailles, etc... qui ont été examinés par le service de santé de Davie, 71 pour 100 d'entre eux ont une surdité typique de la surdité professionnelle; parmi les ébarbeurs-mâteurs examinés, 61,5 pour 100 d'entre eux ont une surdité typique de la surdité professionnelle; parmi les monteuses de plaques examinées, 57,8 pour 100 d'entre eux ont une surdité aussi typique; parmi les machinistes, 55 pour 100, chez les traceurs sur planchers, 50 pour 100 et chez les soudeurs, 47 pour 100 ont démontré une surdité typique de la surdité professionnelle.

Les écoles Jouvence, Saint-Ange et Champigny sont encore fermées

par Pierre MARTEL
 Répondant à l'appel de leurs affaires urbaines

comités d'école, la plupart des parents du quartier Laurentien sud, à Sainte-

Foy, n'ont pas envoyé leurs enfants aux écoles Jouvence, Champigny et Saint-Ange.

En fin de semaine, afin de faire accélérer le processus de réaménagement des écoles du territoire, les représentants des comités d'école avaient lancé le mot d'ordre aux parents de garder leurs enfants à la maison.

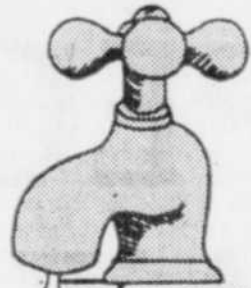
Or, selon le coordonnateur du mouvement, M. Jacques Santerre, la très forte majorité des parents ont répondu au mot d'ordre de boycotter les cours aux trois écoles. Déjà, vendredi dernier, les cours avaient été boycottés à l'école Jouvence.

M. Santerre estime que moins de 10 pour 100 des parents ont envoyé leurs enfants à l'école hier matin. Toutefois, il n'y a pas eu de cours pour ceux-ci, puisque les parents ont empêché les enseignants de pénétrer dans l'une ou l'autre des écoles.

Afin de trouver une solution au conflit, une rencontre a eu lieu en début de journée hier. Cette rencontre, regroupant entre autres le sous-ministre André Rousseau, la ministre Pauline Marois, le maire Louis-Marie Lavoie et le président de la Commission scolaire Ancienne-Lorette, ne semble pas avoir produit de résultats significatifs.

En effet, hier soir, les comités de parents maintenaient la décision de boycotter les cours pour aujourd'hui.

qui justifie cette prise de position s'appuie sur le droit des 42 pour 100 de Québécois souverainistes d'être représentés au Parlement fédéral tant que subsistera le régime politique actuel au Canada. Les participants à cette rencontre ont reconnu l'importance stratégique d'une telle démarche.



PRÉVISION D'ARROSAGE DES PELOUSES

Pour tous les usagers, il n'est pas nécessaire d'arroser vos pelouses avant deux jours, ceci pour les municipalités de Beauport, Boischatel, Cap-Rouge, Charlesbourg, Lac Saint-Charles, Loretteville, Québec, Sillery, Sainte-Foy et Saint-Émile.

Sécurité à bicyclette

BEAUPORT — Le club Optimiste Saint-Laurent Québec Inc., de concert avec le Service de la protection publique de la ville de Beauport, tiendra sa journée de sécurité à bicyclette pour les jeunes de 6 à 12 ans, samedi prochain, de 9h à 12h30, en même temps aux deux endroits suivants: sur les terrains du centre sportif Marcel-Bédard et du stade couvert Gilles-Tremblay. Il y aura des "épreuves" d'habileté, concours de signalisation, burinage des bicyclettes, décalques, etc... Des prix de participation seront donnés, dont une bicyclette 10 vitesses junior et ce à chaque endroit. L'inscription se fera sur place, dès 9h le matin du samedi, le 29 mai.

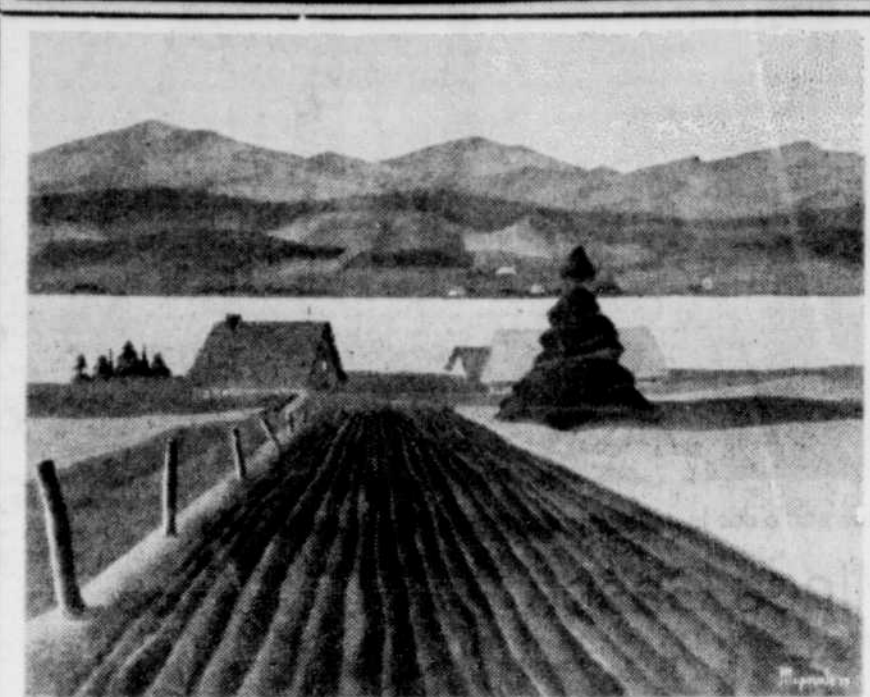
Montmorency favorable

L'exécutif élargi du Parti québécois Montmorency s'est prononcé majoritairement pour que le Parti québécois fasse la lutte avec ses propres candidats lors d'une prochaine élection fédérale. Le 24 mai dernier, une réunion spéciale de consultation regroupant l'exécutif du comté et plusieurs militants actifs de Montmorency a permis l'étude des principales implications d'une telle participation. Une des raisons majeures

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h



Vernissage au vin de bleuets

La soirée de demain sera réservée aux "Bleuets" de Québec, à la galerie Zanettin, 28 côte de la Montagne, où seront exposées jusqu'au 4 juin les œuvres du peintre sagueñoen Jean-Paul Lapointe. La présidente de l'Association des Bleuets, Mme Adrienne Murdock, invite les Sagueñoens et les Jeannois au vernissage au vin de bleuets.

Collecte de sang

Une collecte de sang aura lieu à la salle de conférence du PPMC de l'hôpital Laval, vendredi prochain, de 9h30 à 11h30 et de 13h à 15h30. Plus de 100 donneurs sont attendus. Pour d'autres détails, rejoignez Michèle de Bellefeuille à 687-5062 ou le docteur Bertrand Villeneuve à 656-4860.

Pleine lune

Le groupe "Plaine lune" invite les nouveaux parents à une rencontre-discussion sur la "sexualité après l'accouchement". Cette rencontre aura lieu ce soir, à 19h45, au CLSC Basse-Ville, local A3, rue Langelier à Québec. Pour d'autres informations, composez 661-8140.

Photothèque

Le Service des loisirs et des parcs de la ville de Québec et le service de la bibliothèque municipale présenteront, du 27 mai au 25 juin, les réalisations photographiques de Nicole Folléal. L'exposition révélera quelque 25 photographies en noir et blanc sur le thème: "La nature". La photothèque de Québec est située au 10 rue Saint-Pierre et l'ouverture des portes a lieu les lundis, mardis et mercredis, de 13h à 18h, les jeudis et les vendredis, de 13h à 21h, les samedis, de 11h à 20h, et les dimanches, de 11h à 17h. Pour d'autres détails, composez 694-6278.

Exposition de tissage

Les tisserandes de l'Association des créateurs et des artisans de Sillery exposeront plusieurs pièces tissées à la main, du 25 mai au 11 juin 1982, à la vieille Maison des Jésuites, 2320 chemin du Foulon, à Sillery. Il y aura des vêtements quatre saisons, des foulards, des nappes, des napperons, des linges à vaisselle et d'autres produits. Les portes seront ouvertes tous les jours de 13h à 17h. Pour d'autres détails, rejoignez Claude Laurent à 653-4776.

ABANDON DES AFFAIRES

DANS L'AFFAIRE DE TAPIS MÉTROPOLITAIN INC. (EN FAILLITE)

NOUS AVONS REÇU INSTRUCTION DE RICHTER ET ASSOCIES, AGENT POUR UNE BANQUE A CHARTE, DE LIQUIDER PRES DE 300,000 VERGES DE TAPIS ET PRELARTS, PLUS DE 250,000\$ DE MARCHANDISES ET EQUIPEMENT

250,000\$

(selon les prix marginaux de Tapis Métropolitain)

AVIS SPÉCIAL

Par un jour calme... voici notre **TEMPÊTE DE BAS PRIX!**
 Rabais spéciaux de fin de semaine et du lundi

- SOUS-TAPIS ou
 - INSTALLATION ou
 - RABAIS SPÉCIAL ou les
- 3 SPÉCIAUX** selon l'achat

De plus gros rabais sur tous les tapis à partir d'aujourd'hui!

50%

215, boul. Hamel
 (face à l'hôpital Christ-Roi)

TAPIS - PRELARTS

CORONET, PEERLESS, BURLINGTON, HARDING, PEETER, WESTMILL, ARTISAN, IBERVILLE, CELANESE (9x12 - 6x9 - 4½x6½). PRELARTS ARMSTRONG, DOMCOR, ACCESSOIRES, ETC.

OUVERT AU PUBLIC

HORAIRE:
 LUNDI, MARDI, MERCREDI de 9h à 18h
 JEUDI, VENDREDI de 9h à 21h
 SAMEDI, de 9h à 17h

- ENCANTEURS
- LIQUIDATEURS
- ÉVALUATEURS

KISBER & CIE LTÉE

MODE DE PAIEMENT COMPTANT



FAILLITE

FAILLITE



Voyage-concerts

Les petits chanteurs de La Maîtrise de Québec ont quitté la capitale, hier, pour un "voyage-concerts" au Manitoba. Ils seront de retour le 1er juin. Il s'agit d'un voyage-échange avec un groupe de jeunes franco-manitobains, dans le cadre du programme de collaboration Québec-Manitoba, du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec. La photo ci-dessus a été prise hier midi, en face de l'école Anne-Hébert, chemin Sainte-Foy, lors du départ du groupe.

Beauport

Développement Lortie: le zonage serait changé

par **Gérald OUELLET**

Le conseil municipal de Beauport changerait bientôt le zonage dans la phase IV du développement Lortie (place Calais et rue Rimbaud). C'est du moins ce qu'on peut croire suite à un avis de motion passé le 3 mai dernier à une assemblée régulière du conseil.

On sait que ce développement a fait l'objet d'une polémique l'automne dernier entre un membre du comité consultatif d'urbanisme, M. Gaston Laberge, et le directeur de l'urbanisme à Beauport, M. Paul Giroux, quant à savoir si le règlement de zonage de la ville avait été respecté.

La procédure veut maintenant qu'un projet de règlement soit déposé à une prochaine assemblée du conseil, probablement celle du 7 juin à l'école Yves-Prévoist, et qu'une assemblée publique de consultation se tienne une vingtaine de jours plus tard, avec l'adoption de la version définitive du règlement d'aménagement. Un référendum pourrait avoir lieu par la suite, si le projet final rencontrait l'opposition d'un nombre suffisant de propriétaires et de locataires du secteur.

Le projet actuel consiste à diviser la zone 243-M-61 en trois, en s'inspirant du plan du promoteur. La zone 243.1-H-03 comprendrait les maisons bifamiliales jumelées et trifamiliales isolées et jumelées prévues en majeure partie dans la section nord de la rue Rimbaud. La zone 243.2-H-02 comprendrait les maisons unifamiliales isolées et jumelées prévues dans la partie sud de la rue Rimbaud et la quasi-totalité de place Calais. La zone 243.3-M-61 comprendrait le restant de l'ancienne zone et le zonage y resterait inchangé.

Insatisfait

Le conseiller de ce quartier à

Beauport, M. Denis Robert, n'est pas satisfait de la proposition. Il la considère comme une base de discussion. M. Robert, qui a toujours soutenu les citoyens du développement Lortie dans leurs revendications, craint la venue de maisons en rangée dans ce secteur, ce à quoi il est complètement opposé.

Or, il semble que de telles constructions seraient permises dans la future zone 243.1-H-03. M. Robert ne voudrait pas que se répète l'expérience malheureuse des citoyens du développement Drouin et Parent, qui n'avaient aucun moyen d'empêcher que des maisons en rangée de huit logements se construisent à côté de leurs résidences unifamiliales.

Le conseiller Robert a affirmé qu'il appuyait sans réserve les actions de M. Gaston Laberge concernant le développement Lortie.

Par ailleurs, M. Laberge, qui est membre du comité consultatif d'urbanisme mais affirme parler en son nom personnel, pense que les citoyens déjà installés dans la phase IV du développement Lortie devraient rejeter le changement de zonage tel que présenté, car il pourrait leur réserver de mauvaises surprises.

En effet, explique-t-il, le promoteur pourrait un jour décider de mettre un bloc-appartements ou une maison en rangée de huit logements dans la future zone 243.1-H-03, comme le craint le conseiller Denis Robert. Le promoteur pourrait aussi décider de mettre des maisons trifamiliales au sud de place Calais, contrairement aux prévisions actuelles dans la future zone 243.2-H-02. Avec le nouveau zonage, les citoyens n'auraient aucun pouvoir contre de tels gestes, alors qu'encore présentement, ils peuvent refuser le plan d'ensemble

présenté par le promoteur.

M. Laberge croit que si la proposition d'aménagement est conforme au plan du promoteur, c'est que le conseil municipal a l'impression que les citoyens du secteur ont accepté ce plan. Toutefois, selon lui, il ne faut pas confondre acceptation et abdication. M. Laberge rappelle en effet que ces citoyens ont déjà signé une pétition pour demander que toute la zone 243-M-61 soit unifamiliale.

Il se dit prêt à aller rencontrer les citoyens des rues Rimbaud et place Calais, accompagné du conseiller Denis Robert, pour discuter de la manière de corriger l'aménagement à leur satisfaction.

Expérience enrichissante

M. Gaston Laberge a enfin confié que toute cette affaire avait été pour lui une expérience très enrichissante puisque, pour écrire sa réplique à M. Paul Giroux des services d'urbanisme, il avait lu et relu divers ouvrages de droit municipal sur le zonage, en plus de faire des recherches dans les procès-verbaux de la ville, les registres du bureau d'enregistrement et les archives de cadastre. Il affirme en savoir maintenant très long sur la petite histoire du développement Lortie.

M. Laberge pense de plus qu'un certain nombre de conseillers municipaux sont maintenant convaincus que le promoteur du développement Lortie n'avait aucun droit acquis de passer outre au règlement d'urbanisme 77-080 de la ville de Beauport.

Il conclut en disant que même l'ancien plan d'ensemble de l'ancien promoteur n'était pas conforme au règlement à son avis, et que l'aménagement prochain au zonage ne touchait pas toutes les irrégularités décelées dans l'ancien et le nouveau plan.

Telle que proposée par 4 commissions scolaires

Syndicat des professeurs contre l'intégration

par **Gérald OUELLET**

Compte tenu qu'il n'existe aucune étude sérieuse et poussée et que les documents déposés ne permettent aucune façon de prendre une décision éclairée entre les divers modèles d'intégration, le Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (SPQM) qui représente les enseignants des commissions scolaires Beauport, Chutes-Montmorency, Côte-de-Beaupré et la régionale Orléans ne peut partager la décision des 4 commissions scolaires, quant au principe même de l'intégration et surtout quant au mo-

dèle retenu par elles. Comme il l'indiquait hier, le SPQM n'a donc pas le choix, il doit se situer dans le camp des opposants et espérer que des recherches appropriées soient effectuées.

Le SPQM a rappelé que déjà le 26 mars 1979, il demandait aux 4 commissions scolaires de la Côte la possibilité pour les enseignants d'exprimer leur point de vue afin de s'assurer que l'intégration n'aura pas de répercussions négatives tant sur la qualité de l'enseignement que sur leurs conditions de travail.

De plus, le SPQM ajoutait que "l'ou-

te étude sérieuse de l'intégration doit prévoir des normes minimales de clientèles, des analyses de services à la clientèle selon les différentes voies préconisées par le ministère, l'analyse des conséquences sur la taxation, la consultation obligatoire des populations concernées et des salariés".

Compte tenu que malgré les appels du SPQM, aucune des commissions scolaires impliquées ne lui a permis de participer aux études ou à l'élaboration de diverses hypothèses d'intégration et donc d'exprimer son point de vue avant la prise de décision.

On sait que le projet d'intégration mis de l'avant par les 4 commissions scolaires est de dissoudre la régionale Orléans en transférant les cours du niveau secondaire aux commissions scolaires locales.

Le SPQM a aussi rappelé qu'à sa connaissance, aucune étude sérieuse et poussée n'avait été effectuée sur les divers aspects de la question, entre autres une analyse critique des structures et de la situation actuelles, une évaluation des clientèles scolaires selon les divers modèles d'intégration, par catégories d'élèves, en relation avec leur choix de cours et prévision

pour les prochaines années, l'évaluation des normes minimales de clientèles nécessaires pour offrir les services d'enseignement et cours appropriés, entre autres à l'enfance en difficulté, en enseignement professionnel et à l'éducation aux adultes.

De plus, l'évaluation des ressources humaines, financières et matérielles disponibles selon les divers modèles d'intégration et enfin, l'évaluation selon les divers modèles des effets disponibles pour la clientèle (services complémentaires, services personnels

et services particuliers pour certaines clientèles telles les classes d'accueil et le préscolaire) n'auraient pas fait l'objet d'une étude, selon le SPQM.

Enfin, celui-ci conclut en rappelant au porte-parole des 4 commissions scolaires dans le dossier d'intégration que le SPQM serait heureux non seulement d'être vraiment tenu au courant, mais de participer à l'élaboration des diverses études nécessaires qui permettraient au personnel, aux parents, aux administrateurs et aux commissaires de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

Appui aux ex-employés de l'usine Vaillancourt

par **Jean MARTEL**

Le Carrefour de pastorale en monde ouvrier fait circuler dans des paroisses de Québec un dépliant où il affirme qu'on doit continuer le boycottage des pains Samson, Diana et Vaillancourt. Alors que certaines paroisses ont accepté de diffuser le document, d'autres auraient refusé d'en faire la publicité.

D'autre part, le Carrefour déclare qu'en collaboration avec des mouvements d'action catholique populaire, il appuie les anciens employés de la boulangerie Vaillancourt qui tentent de faire ouvrir l'usine de fabrication de pain, située à Saint-Malo.

L'usine Vaillancourt, propriété du groupe Samson, a été fermée en février 1980, et 110 employés ont ainsi perdu leur emploi.

Le Carrefour de pastorale en monde ouvrier déclare: "Nous voulons affirmer que le groupe Samson, propriétaire de l'usine de Saint-Malo, porte des responsabilités sociales vis-à-vis de ses employés syndiqués. C'est avec leurs labeurs de 10, 20, 30 ans que ces travailleurs ont fait les marques de commerce Diana et Vaillancourt. Acheter ces marques de commerce et mettre de côté ceux qui les ont fabriquées par des années d'effort, c'est une injustice que nous allons continuer à combattre par tous les moyens possibles."

Puis, le Carrefour rappelle la position des évêques du Québec concernant les fermetures des usines: "Quant à l'entreprise qui s'établit au sein d'une communauté, on doit insister sur sa responsabilité sociale. Comme élément majeur du système économique, elle ne peut se centrer uniquement sur ses intérêts privés. En ce sens, il paraît inacceptable qu'une entreprise vienne puiser dans les ressources naturelles et humaines et les services publics d'une communauté le temps qu'il lui plaît pour quitter quand bon lui semble."

En demande

On sait que depuis deux semaines, les anciens employés de Vaillancourt fabriquent du pain dans une boulangerie qu'ils ont louée, à Saint-Lambert. Les premières fournées se sont vendues rapidement, au point qu'ils n'ont pu satisfaire à la demande. Cette semaine, la production sera accrue pour répondre aux désirs des gens.

Pour se procurer ce pain "sans nom", on peut se rendre aux différents points de vente. Signalons, entre autres, le parvis de l'église Saint-Malo, la Centrale des mouvements au 435 du Roi à Québec et aussi l'archevêché. En effet, vendredi prochain, vers 15h, on pourra acheter du pain à l'entrée des bureaux de l'archevêché, situés boulevard Saint-Cyrille, à Québec.

L'ASSOCIATION DES FEMMES DE CARRIERE DE LA VILLE DE QUEBEC INC.

13e Conférence biennale provinciale
Le samedi 29 mai 1982, 19h30, Hilton Québec



Conférencière invitée:
Madame Thérèse Duval
écrivain
Renseignements:
Jacqueline Collin 667-8550 (ANNI)

Les meubles jardin qui font le bel été

Chaise longue en lattes de plastique résistant: **219\$**
(chaises longues à compter de 99\$)

le prêt-à-apporter du meuble design

ANGLE BOULEVARD HAMEL ET HENRI IV, QUÉBEC, TEL.: (418) 871-2221

EN COLLABORATION AVEC CKCV 1280

Place Laurier paye le détour!

Gagnez \$10,000.

5 appareils électroménagers de marque ROY. Jusqu'à \$1,000.

de factures remboursées par semaine!

Voyez les règlements à Place Laurier, remplissez le dos de votre facture et déposez-la dans le boîtier approprié!

Du 17 mai au 26 juin 1982.

Les gagnants du 22 mai:

- Mme CAROLLE ROBERGE
- Charly
- P.-E. OLIVIER
- St-Jean-Chrysostome
- LUCIA MIGNAULT
- Sainte-Foy
- JEANNE GUIMONT
- Sainte-Foy
- Mme ROSA HAMEL
- Sainte-Foy

NOUS CONSTRUONS POUR VOUS.

PLACE LAURIER

TOUT LE MONDE EST LÀ!

Réseau des affaires sociales

La région 03 amputée de 145 postes

par Roger BELLEFEUILLE

L'effort de compression budgétaire dans le réseau des affaires sociales (région de Québec) se soldera, pour l'année en cours, par l'abolition de quelque 145 postes. A ce titre, c'est le Centre de services sociaux (CSS) qui effectue la plus grande "purge", avec 70 postes abolis ou

à abolir, dont 21 au niveau de la protection de la jeunesse.

Ces données ont été fournies hier par le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) au cours d'une rencontre avec la presse.

Pour le présent exercice (1982-1983), les établissements de santé et de services sociaux de la région 03 ont comme

objectif budgétaire une réduction de dépenses de l'ordre de \$8,6 millions.

A ce montant, s'ajoute une autre compression de \$3,3 millions axée sur une gestion plus rationnelle de ressources.

Pour ce qui est des abolitions de poste, cette diminution, selon le directeur général adjoint du CRSSS, M. Hu-

bert Gauthier, ne doit pas affecter la quantité des services. Ce qui n'est pas le cas, cependant pour le CSS. Si l'accessibilité, soutient-il, selon les assurances reçues des autorités du CSS, n'est pas affectée comme tel, les listes d'attente seront nécessairement plus longues et certaines situations recevront une attention plus su-

perficielle. Ainsi, en diminuant le nombre de postes à la direction de la protection de la jeunesse, il y aura nécessairement reflux vers les autres praticiens dont la charge de travail sera alourdie d'autant.

Là où un plan de compression pouvait directement affecter la quantité de services, en termes de suppression d'activités, les établissements concernés ont été appelés à réajuster leur tir.

C'est le cas, par exemple du centre François-Charon qui s'occupe de réadaptation physique. Son plan d'équilibre budgétaire prévoyait l'abolition de 14 postes dans le programme de services à domicile. Or, le comité consultatif de réadaptation a jugé cette mesure inacceptable et l'a refusée.

Des mises en commun

D'autre part, les établissements du réseau, surtout les centres hospitaliers, devront mettre l'épaule à la roue pour déléter le budget régional d'une autre tranche de \$3,3 millions. Il s'agira surtout de mise en commun de res-

sources, de fermetures ou de diminution de services.

L'une des mesures envisagées, mais qui n'est pas nouvelle, porte sur la fermeture de 45 lits de pédiatrie dans l'agglomération urbaine de Québec, pour en limiter le nombre à 291. Dans cette foulée, les unités de pédiatrie du centre hospitalier Chauveau et de Jeffery Hale seraient tout bonnement fermées.

Il est question aussi de la fermeture des services d'urgence de Notre-Dame de Charny et de Jeffery Hale, de la fermeture ou du regroupement des blocs opératoires des hôpitaux Courchesne, Charny, Robert-Giffard et Charlevoix.

Mais dans ces opérations de grattage de fonds de tiroirs, au détriment des plus petits établissements, d'autres, parmi les plus gros, ont des visées expansionnistes.

C'est ainsi, par exemple, que l'hôpital du Saint-Sacrement a les yeux sur les centres hospitaliers Courchesne et Jeffery Hale, dans le cadre d'un concept de

"centre hospitalier élargi".

De son côté, l'hôpital de Saint-Augustin a des

idées de regroupement d'ordre administratif avec la villa Alphonse-Bonenfant, un centre

d'accueil d'hébergement qui devrait ouvrir ses portes à l'automne, dans l'île d'Orléans.

MAINTENANT OUVERT AU GRAND PUBLIC

7 jours par semaine de 9h à 21h

LES SERRES JARDIN ROULANT ENR.

A 5 MINUTES DES DEUX PONTS

PLUS DE 1 MILLION DE PLANTS

FLEURS et LEGUMES, PANIERS SUSPENDUS, TERRE, ENGRAIS, INSECTICIDE, HERBICIDE, ETC.

ROUTE DES ILES, ST-DAVID, SORTIE 321, A 1 MILLE AU SUD DE LA ROUTE 20 (direction Lévis)




Le "J.-E.-Bernier II", tout comme le "Blanchon" et d'autres voiliers plus petits, sera au service des Québécois et des Québécoises dès le mois prochain, afin de les sensibiliser sur la voile et sur le fleuve.

Le J.-E.-Bernier II reprend la mer comme voilier-école

par Guy DUBE

Le voilier J.-E.-Bernier II, qui avait franchi le passage du Nord-Ouest de 1976 à 1978, vient d'être prêt au centre marin des Blanchons dans le but de sensibiliser les Québécois à la voile au cours des cinq prochaines années.

Le musée maritime de L'Islet, qui est devenu propriétaire du cotre en acier de 35 pieds de longueur après son expédition, en 1979, a en effet conclu une entente avec le centre marin des Blanchons, deux ans avant les fêtes de Québec 1534-1984.

Le directeur général du musée maritime, M. Marcel Rancourt, indique que son organisme "n'a pas que la vocation de rappeler le passé; il doit se conjuguer au présent, voire présager l'avenir. C'est pourquoi le J.-E.-Bernier II doit continuer à sensibiliser les Québécois à la voile, à leur fleuve et à tout leur vécu maritime".

De son côté, le président des Blanchons, M. Rodrigue Gagnon, précise que le J.-E.-Bernier II "s'ajoute à notre flottille de sept voiliers et notre école de croisière aura à coeur de faire naviguer davantage de Québécois et Québécoises, afin de leur faire partager le plaisir de la voile et de la vie sur l'eau".

Le centre marin des Blanchons, une école de voile-croisière qui a pignon sur rue à Sillery, est déjà sensibilisé à la venue des grands voiliers et à la course Québec-Saint-Malo, qui auront lieu en 1984.

En attendant ces grands événements dans le domaine de la voile qui se dérouleront à Québec dans deux ans à peine, les Blanchons ont décidé, pour le sixième été consécutif, de donner un rendez-vous, dès le mois qui vient, aux Québécois et Québécoises qui désirent naviguer sur le fleuve.

Le J.-E.-Bernier s'ajoute au Blanchon (un cotre de 32 pieds), à deux Nomades (dériveurs de 25 pieds) et à quatre Figaros (dériveurs de 18 pieds).

Le centre marin des Blanchons est un organisme sans but lucratif, à la fois une coopérative et une école. Une trentaine de moniteurs bénévoles font bénéficier les élèves de leur expérience acquise au cours des dernières années.

"Ils en ont long à dire sur la mer, la voile, les manoeuvres, la navigation, la vie à bord, la sécurité, la vie de groupe, la grandeur du fleuve Saint-Laurent et sur tout ce qui n'a pas encore été révélé aux plaisanciers québécois", raconte le président des Blanchons, Rodrigue Gagnon.

Les stagiaires ont le choix dans la durée des cours (une ou deux semaines) et dans le type de navigation. Les prix varient de \$180 à \$475, excluant la nourriture.

Le J.-E.-Bernier II

Le J.-E.-Bernier II, on s'en rappelle, a été le premier voilier de plaisance canadien à avoir rallié l'Atlantique au Pacifique et le plus petit à avoir franchi le passage du Nord-Ouest.

Il avait quitté Lachine, au Québec, le 30 juin 1976 et est arrivé au terme de son expédition arctique le 15 octobre 1978, dans la baie des Anglais, à Vancouver, après 28 mois de navigation.

Aidé de quelques équipiers, le skipper Réal Bouvier était aux commandes de ce cotre d'acier construit à l'épreuve des glaces.

Le nom de ce voilier est à la mémoire du capitaine Joseph-Elzéar Bernier qui, au cours de trois expéditions dans l'Arctique, entre 1906 et 1911, prit possession des eaux et des territoires au nom du gouvernement canadien.

Il est reconnu comme ayant été le plus grand explorateur maritime canadien.

Le voilier a été baptisé J.-E.-Bernier II parce que, déjà, la garde côtière avait un brise-glace portant le nom de J.-E.-Bernier.

norman

20% Vente Soleil

pour 3 jours seulement les 27-28-29 mai

Nos prix fondent avant même les temps chauds

Soyez prête pour l'été et profitez d'une réduction de **20%**

sur toute la marchandise sauf la Mariée et la marchandise déjà réduite

● mail centre-ville ● place laurier ● place fleur de lys ● galeries chagnon ●




1000 \$ par semaine

1 000,00\$ en prix à gagner chaque semaine à Carrefour Charlesbourg pendant 6 semaines consécutives pour une valeur globale de 6 000,00\$

Tirage du 29 mai à 15h00

1^{er} prix: un cyclomoteur Puch valeur 595,00 \$

2^e, 3^e, et 4^e prix: 3 bicyclettes 10 v.t. Tour du Québec Astra valeur chacune 135,00 \$

Carrefour Charlesbourg 8500, boul. Henri-Bourassa Au coeur du grand Charlesbourg

Coupons de participation avec tout achat chez les marchands. Règlements complets affichés dans le mail du centre d'achat.



Le Soleil, René St-Pierre

Employés et bénéficiaires du centre François-Charon ont emprunté la voie publique, hier, du Grand Théâtre à la colline parlementaire, pour marquer leur désaveu du plan de réaménagement mis de l'avant par le CRSSS.

François-Charon: tout serait bientôt réglé

par Réjean LACOMBE

Le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, a bon espoir que les problèmes occasionnés par le plan d'aménagement du centre François-Charon soient réglés au cours des prochains jours.

Interrogé à l'Assemblée nationale par le député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, le ministre Johnson a indiqué qu'il avait mandaté son sous-ministre adjoint afin que ce dernier convoque, dès demain, une réunion des membres de la commission administrative et consultative du Conseil régional des services sociaux et de la santé (CRSSS).

"Je pense, ajoute-t-il, qu'on devrait trouver une solution à ces problèmes puisque tout le monde s'entend sur les principes. Il y a des questions de modalités. Je pense qu'il ne faudrait quand même pas que cela prenne une ampleur démesurée, compte tenu des objectifs que tout le monde vise."

Le député Rivest désirait savoir si le ministre Johnson avait l'intention de donner suite aux demandes des professionnels et des bénéficiaires de surseoir à la décision qui doit entrer en vigueur le 12 juin et du même coup de tenir compte des représentations et des volontés du milieu.

Le ministre des Affaires sociales a précisé que des hauts fonctionnaires de son ministère de même qu'un membre de son cabinet ont eu l'occasion de rencontrer les représentants des intervenants dans ce dossier.

Pour le ministre, les parties en cause s'entendent sur trois principes. "Il y a, dit-il, à François-Charon, des espaces considérables extraordinairement aménagés. Par ailleurs, on sait aussi qu'il y a des besoins en termes de réadaptation et aussi qu'il y a des besoins dans la région de Québec de trouver des espaces administratifs pour réaliser des économies importantes qui permettront

notamment de ne pas avoir à renouveler certains baux avec le secteur privé, mais d'utiliser les édifices gouvernementaux."

Quant au troisième principe en cause, M. Johnson précise qu'il y a là aussi entente. Il explique que dans la mesure où les besoins en réadaptation l'exigent et dans la mesure où la programmation du ministère y pourvoit, le centre François-Charon servira, en toute priorité, à des services directs aux bénéficiaires et les espaces aménagés pour des fins administratives ne devraient en aucune façon empêcher que les services devant être rendus aux bénéficiaires ne soient adéquatement remplis.

Le ministre Johnson attribue cet imbroglio à un manque de consultation entre les intervenants. "La consultation, avoue-t-il, n'a pas eu lieu. Je sais qu'il y a eu des échanges, mais c'est très clair qu'il n'y avait pas eu cet échange formel au niveau du comité consultatif."

Progrès des négociations entre Québec et les médecins

MONTREAL (PC) — Il y aurait "un certain progrès" et on noterait "un climat encourageant" dans le dossier des négociations entre la Fédération des médecins omnipraticiens (FMOQ) et le gouvernement.

Ce sont du moins les commentaires utilisés prudemment, hier, par les porte-parole respectifs des deux parties concernées, pour qualifier la dernière séance de négociation qui s'est déroulée vendredi à Montréal. Une autre rencontre, la quatrième durant le mois de mai, est prévue pour aujourd'hui à Québec.

Le Dr Georges Boileau, de la FMOQ, a indiqué hier "qu'à l'intérieur du contentieux, on note un certain progrès". Il n'a toutefois pas précisé la nature de ce progrès mais confirmé qu'il touchait aux aspects jugés prioritaires par les médecins, soit le redressement économique et les effectifs médicaux en régions éloignées.

En dépit de ces timides mais significatives manifestations d'optimisme, les 5.500 membres de la FMOQ maintiennent leurs moyens de pression selon un plan établi jusqu'au 14 juin. Ils ont reçu l'appui de 254 confrères qui travaillent dans les CLSC et qui reçoivent une rémunération variant de \$36.518 à \$42.333 pour une semaine de 35 heures.

Depuis hier, les généralistes ouvrent leur bureau le jour seulement, de 9 à 17 heures, "comme des fonctionnaires", de préciser le Dr Boileau.

D'autres arrêts de travail ou journées d'étude auront lieu les 1er, 3, 7 et 11 juin à l'échelle provinciale et des médecins ont envoyé leur démission dans certains hôpitaux.

Ahidjo à Ottawa

OTTAWA (PC) — M. Ahmadou Ahidjo, chef de l'Etat camerounais, est arrivé, hier, à Ottawa pour une visite officielle de cinq jours au Canada au cours de laquelle il aura notamment des entretiens avec M. Pierre Trudeau, premier ministre, et se rendra à Québec.

Il rencontrera aussi le chef conservateur, Joe Clark, qui fit lui-même une visite au Camaron à l'époque où il fut premier ministre du Canada.

Le Trident présente au Capitot

PIAF

sur scène ce soir - Rés.: 694-0806

LE MARCHÉ AUX PUCES AU CARREFOUR JEAN-TALON

Charlesbourg

Du jeudi au dimanche inclus. Jeudi, vendredi: 9h à 21h. Samedi, dimanche: 9h à 17h.

RENDEZ-VOUS SUR PLACE TEL.: 627-3729

2 succursales

GEORGES A. DUGAL OPTICIEN D'ORDONNANCES

GALERIES CHARLESBOURG 627-3482

519, 3e AVENUE 522-8296

GRAND CHOIX DE MONTURES, VERRES DE CONTACT, YEUX ARTIFICIELS

CANAC-MARQUIS GRENIER

du solide pour Rénover

Aussi disponible cabanon « Le Canadien »

Aussi disponible Bardeaux CDN Armour Seal 15 Garantie 15 ans Beauport seulement

Bardeau d'asphalte noir
1 paquet couvre environ 32 pl. car. Léger supplément pour bardeaux de couleurs

Cabanons CHOIX DE 3 MODÈLES
Construction robuste tout en bois. Livré en panneaux assemblés. Comprend: porte avec clef, fenêtre, plancher en contre-plaqué, bardeau d'asphalte, boîte à fleurs et volets. Réservez-le maintenant! Plan de mise de côté ou livraison immédiate au choix.

NOTRE PRIX **389\$**

— La Cabine — 6 pl. x 8 pl. — toit 2 versants
— Le Normand — 8 pl. x 12 pl. — toit 4 versants
— Le Canadien — 8 pl. x 12 pl. — toit 2 versants

Préservatif POUR BOIS NATUREL
Efficace pour prévenir la croissance des moisissures et la pourriture du bois.
Clair (le gallon) brun ou vert (le gallon)

NOTRE PRIX **9.95 11.95**

Tapis intérieur bouclé
100% nylon
Endos de foam
Qualité résidentielle

PRIX RÉGULIER 6.39 \$ v.c. 7.65 \$ m.c.
SPECIAL 5.49 v.c.
6.57 \$ m.c.

Prélat coussiné, fini vinyle
Largeur 12" • Idéal pour chalet

PRIX RÉGULIER 4.39 \$ v.c. 5.26 \$ m.c.
SPECIAL 3.69 v.c.
4.42 \$ m.c.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 2 JUIN 1982

| | | | |
|--|---|---|---|
| BEAUPORT 947, ave. Royale 667-1724 HEURES D'OUVERTURE: Lun. au mer., ven. — 8h30 à 17h00 jeudi — 8h30 à 21h00 samedi — 8h30 à 12h00 | QUÉBEC CENTRE-VILLE 25, rue Marie-de-l'Incarnation 687-3620 HEURES D'OUVERTURE: Lun. au mer., ven. — 8h30 à 17h00 jeudi — 8h30 à 21h00 samedi — 9h00 à 12h00 | CARREFOUR LES SAULES 1935, boul. Masson 872-5310 HEURES D'OUVERTURE: Lun. au mer. — 9h00 à 17h30 jeu., ven. — 9h00 à 21h00 samedi — 9h00 à 17h00 | CARREFOUR CHARLESBOURG 8500, boul. Henri-Bourassa 628-8581 HEURES D'OUVERTURE: Lun. au mer. — 9h00 à 17h30 jeu., ven. — 9h00 à 21h00 samedi — 9h00 à 17h00 |
| VAL-BÉLAIR 1177, boul. Pie XI sud 842-0471 HEURES D'OUVERTURE: Lun. au mer. — 8h30 à 17h30 jeudi, ven. — 8h30 à 21h00 samedi — 8h30 à 12h00 | | | |

CANAC-MARQUIS GRENIER

Lévesque tient mordicus au Labrador

par Réjean LACOMBE

Les prétentions du Québec sur le Labrador sont sacrées et "on n'y touchera pas". C'est du moins l'avertissement qu'a servi le premier ministre René Lévesque à l'endroit du chef de l'Opposition, M. Claude Ryan, qui préconisait, la semaine dernière, que le Québec reconnaisse la juridiction de Terre-Neuve sur le Labrador.

Reprenant cette idée, hier, à l'Assemblée nationale, M. Ryan a plaidé en faveur de la fin de l'hypocrisie et de l'artificialité dans "lesquelles se complaisent les partis politiques et les gouvernements depuis

trop longtemps", afin de régler une fois pour toutes ce litige.

Du même souffle, le chef libéral s'en est pris au ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, qui croyait découvrir dans les propos de M. Ryan une conspiration entre les libéraux fédéraux et ceux du Québec pour priver le Québec de droits qui seraient les siens.

Tout en qualifiant ces affirmations du ministre Morin de "démagogie facile", le chef libéral a mis au défi le ministre des Affaires intergouvernementales de prouver ses dires.

"Quand il nous accuse de comploter et de conspirer, d'ajouter M. Ryan, je dis qu'il ment."

Quant à M. Lévesque, qui était de retour d'une semaine de vacances, il considère que cette attitude du Parti libéral ne peut qu'affaiblir toutes les positions du Québec. Le chef du gouvernement a rétorqué que depuis six ans, son gouvernement avait essayé de négocier "quelque chose qui respecte au maximum les droits du Québec".

"Quant au Labrador, ajoute-t-il, nous n'accepterons jamais que cette injustice qui a été perpétrée puisse être re-

connue d'une façon, à mon humble avis, aussi simpliste et opportuniste à court terme que celle que propose le Parti libéral par la voix de son chef."

Mensonge et démagogie

Se référant au rapport en 40 volumes publié, il y a 10 ans, par la Commission Dorion, le chef de l'Opposition met en lumière une des conclusions à laquelle en est arrivée la commission. "Les prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la

propriété du Québec ou pourrait le redevenir, de lire le chef libéral, sont des prétentions mensongères et démagogiques, à toutes fins utiles."

M. Ryan reconnaît que le tracé de la frontière qui a été établi par un décret du Conseil privé en 1927, est un tracé discutable qui doit être l'objet de négociations politiques.

Tirant à profit certains passages du rapport de la Commission Dorion, le premier ministre Lévesque réplique que la commission considérait aussi que cette situation représentait une iniquité

totale à l'endroit du Québec et lui paraissait, en même temps, fondamentalement insoluble dans le contexte politique actuel.

Du même souffle, il invite M. Ryan à se référer au programme du Parti québécois qui dit qu'un Québec souverain réaffirmerait et défendrait les droits inaliénables du Québec sur tout son territoire, y compris le Labrador.

M. Lévesque espère donc un jour, qu'il souhaite le plus proche possible, vivre dans un contexte politique différent qui permettrait alors au gouvernement

du Québec "de sortir ce dossier et de le réactiver".

Vif reproche

Le premier ministre reconnaît, à l'instar de la Commission Dorion, que pour l'instant "il n'y a pas grand-chose à faire". M. Lévesque a vivement reproché aux députés du Parti libéral leur abstention sur la motion gouvernementale qui condamne l'attitude fédérale de vouloir exproprier une partie du territoire québécois en vue de l'aménagement d'un corridor hydro-électrique.

Pour le chef du gouvernement, l'initiative fédérale "ne tient pas debout et est irréalisable". "Comment, se demande alors M. Lévesque, le chef de l'Opposition et son parti peuvent-ils justifier leur abstention dans un cas comme celui-ci. Je ne suis pas capable de comprendre cela."

M. Lévesque rappelle que son gouvernement a négocié "sans arrêt" avec l'ancien premier ministre terre-neuvien, M. Frank Moores, et le premier ministre actuel, M. Brian Peckford, ce dossier complexe "sans laisser tomber ni d'un côté ni de l'autre les prétentions fondamentales qu'on peut avoir".

sondage gallup

Les mères au travail doivent payer pour les garderies

Depuis quelques années, il y a eu une augmentation considérable du nombre de Canadiens, estimant que les mères au travail et leurs familles devraient être responsables des services de garderies, de 43 pour 100 en 1975 à 49 pour 100 présentement. Par contre, ceux qui pensent que le gouvernement devrait partager cette responsabilité ont vu réduire leur proportion de 44 pour 100, il y a sept ans, à 41 pour 100 à l'heure actuelle.

Les jeunes sont ceux qui pensent en plus grand nombre que ce devrait être aussi l'affaire de l'Etat. De plus, ceux qui habitent les grandes villes sont plus souvent d'accord avec cette opinion (45 pour 100) que les habitants des petites villes (40 pour 100) et des régions rurales (35 pour 100).

Ce sondage a été réalisé durant la première semaine d'avril, auprès de 1,049 adultes, âgés de 18 ans et plus, par tout le pays. Ce genre d'échantillonnage donne des résultats précis à quatre pour 100 près, 19 fois sur 20.

La question était la suivante: "On discute beaucoup présentement des services de garderie pour les mères qui travaillent. A votre avis, est-ce la responsabilité de la mère ou de la famille des enfants en cause ou doit-on penser que le gouvernement doit aussi s'impliquer dans ces services sociaux?"

| | Mère ou famille | Part de l'Etat | Opinion nuancée, indécis |
|---------------------------|-----------------|----------------|--------------------------|
| Nationale | | | |
| 1982 | 49 | 41 | 10 |
| 1980 | 45 | 48 | 7 |
| 1975 | 43 | 44 | 13 |
| Age 1982 | | | |
| 18 à 29 ans | 43 | 48 | 9 |
| 30 à 49 ans | 50 | 43 | 7 |
| 50 ans et plus | 55 | 31 | 13 |
| Selon la localité en 1982 | | | |
| Plus de 100,000 | 44 | 45 | 11 |
| Entre 10,000 et 100,000 | 53 | 40 | 7 |
| Moins de 10,000 | 56 | 35 | 9 |

A noter que les chiffres sont arrondis.

Lancement d'une nouvelle loterie

MONTREAL (PC) — Le président de Loto-Québec, M. Jean-Marc Lafaille, vient d'annoncer le lancement de Loto 6-49, un nouveau jeu sur terminal.

Un gros lot minimum de \$500,000 est garanti à chacun des tirages. Ce gros lot, qui sera cumulatif, pourra s'élever au-delà du million de dollars, s'il n'est pas réclamé chaque semaine.

Loto 6-49 sera officiellement vendu à partir du 4 juin chez les quelque 2 500 détaillants de Loto-Québec dotés d'un terminal. Le premier tirage aura lieu le 12 juin.

Souignons enfin que Loto 6-49 sera offert partout au Canada. Chaque organisation de loterie conservera la gestion entière du jeu sur son territoire.

Caron reçoit le prix France-Québec

PARIS (AFP) — Le jury du 18e "Prix France-Québec Jean Hamelin", présidé par l'écrivain-historien Robert Cornevin, a couronné hier, au 2e tour de scrutin, Louis Caron pour son roman "Les fils de la liberté" (éd. Seuil et Borel Express).

Le feuilleton dramatique de son oeuvre a été diffusé récemment à la télévision. Né à Sorel, en 1942, Louis Caron a été le premier président de l'Union des écrivains québécois. Ancien journaliste, il est l'auteur de deux romans, "L'emmitoufflé" (1977) et "Bonhomme sept heures" (1978).

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce "C'est le printemps!", parue samedi le 22 mai, en page B-11 de ce journal. Vous auriez dû lire:

PRIX EN VIGUEUR LE 24 MAI SEULEMENT

Nous nous excusons de cette erreur auprès de notre clientèle.



CORRECTIONS

A notre cahier publicitaire "JOURS-K VOUS FONT EPARGNER" distribué dans les foyers samedi dernier.

Page K-6 — REMISE DE JARDIN
Vous auriez dû lire: Grandeur 8' x 10' SPECIAL 197,88 \$ (au lieu de 243x213 cm, spécial 239,88 \$ et 289x213 cm, spécial 292,88 \$).

Page K-8 — BARBECUE MUNI DE DEUX BRULEURS
Vous auriez dû lire: 178,99 \$ (au lieu de 229,99 \$)

BARBECUE DE 30,000 BTU
Vous auriez dû lire: 229,99 \$ (au lieu de 178,99 \$)

Nous nous excusons de ces erreurs auprès de notre clientèle.

arlington sports

"trouve chaussure à ton pied"

économisez \$11
NIKE ROADRUNNER
Chaussures de jogging en nylon et suède de couleur marine garnies des gris.
N/Prix rég. \$36.98 paire

24⁹⁹ paire

NIKE

Economisez \$14
ADIDAS TRX
Chaussures d'entraînement renforcées de suède. L'empigne est en nylon et la semelle à nervures profondes. Pour hommes et pour dames.
N/Prix rég. \$39.98 paire

24⁹⁹ paire

Economisez \$9
ADIDAS ORION
Chaussures de jogging en nylon bleu clair pour dames, garnies de blanc. Le bout est en caoutchouc.
N/Prix rég. \$34.98 paire

24⁹⁹ paire

Economisez \$14
OSAGA ELIMINATOR
Chaussures d'entraînement en nylon. De couleur marine pour hommes et bleu clair pour dames.
N/Prix rég. \$39.98 paire

24⁹⁹ paire

économisez jusqu'à 50% et plus!

MOITIÉ PRIX
OSAGA ACE HI
Chaussures de basket-ball pour hommes. L'empigne de 14 oz. est en toile et la semelle extérieure en caoutchouc.
N/Prix rég. \$29.98 paire

14⁹⁹ paire

Visitez nos magasins et profitez des rabais jusqu'à 50% et plus sur notre sélection de chaussures athlétiques de marques réputées pour hommes et pour dames. Vous y trouverez des chaussures de 'court', d'entraînement, de jogging et de basket-ball.

14⁹⁹ paire

Ces prix sont en vigueur jusqu'au 1^{er} juin 1982, sauf s'il y a épuisement du stock. Nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles ne sont pas disponibles dans toutes les pointures, toutes les couleurs et tous les modèles, dans tous les magasins. Competition est une marque de commerce déposée de Collegiate/Arlington Sports, Outdoor Stores, une division de la Société de détail Imsaco Inc.

Economisez \$12
OSAGA KT26
Chaussures d'entraînement en nylon et suède de qualité. Pour hommes et pour dames.
N/Prix rég. \$52.98 paire

39⁹⁹ paire

Economisez \$9
CHAUSSURES D'ENTRAINEMENT 'C' COMPETITION
en nylon, pour hommes. L'empigne est en suède. Semelle intérieure orthopédique. Disponibles en gris, bourgogne ou en bleu.
N/Prix rég. \$39.98 paire

29⁹⁹ paire

Economisez jusqu'à \$14
CHAUSSURES DE BASKET-BALL EN CUIR COMPETITION
pour hommes. L'empigne en cuir grenu est cousue à la semelle. Garniture noire.
N/Prix rég. \$44.98 paire En solde \$29.99 paire

CHAUSSURES DE BASKET-BALL EN TOILE COMPETITION
N/Prix rég. \$19.98 paire En solde \$14.99 paire

5401, boulevard Les Galeries de La Capitale
Ville de Québec, Québec
627-0062

arlington sports



Ouvert lundi, mardi, mercredi, de 9h30 à 17h30; jeudi et vendredi, de 9h30 à 21h00; samedi, 9h30 à 17h00.

Rolland Gingras avoue sa culpabilité dans l'enlèvement de Marquis

par Marcel COLLARD

Rolland Gingras, âgé de 49 ans, de Saint-Ferréol, a avoué hier matin, sa participation à l'enlèvement de l'homme d'affaires Charles-E. Marquis qui fut séquestré et libéré, le 10 mars 1977, après avoir versé une rançon de \$100,000.

Déjà, Jean-Paul Bourque avait été condamné à 12 ans de pénitence à la suite d'un procès devant jury, en cour supérieure.

Le 12 novembre 1981, Louis-Albert Raymond, âgé de 60 ans, avait été trouvé coupable, au terme d'un procès instruit devant le juge Gilles Carle, en cour des sessions de la paix.

La participation de MM. Gingras et Raymond, avait été révélée par Bourque, celui qui avait procédé à l'enlèvement, et qui témoigna devant la Commission d'enquête sur le crime organisé à Québec.

Devant le juge Paul-Emile Fortin, Gingras a reconnu sa culpabilité aux trois mêmes chefs d'accusation retenus contre M. Raymond, soit sa complicité dans le complot d'enlèvement de M. Marquis avec l'intention d'obtenir une rançon, l'enlèvement et la séquestration et le vol qualifié d'une somme de \$100,000.

Le juge Fortin prononcera sa sentence le premier octobre.

Coupable aussi de recel

Gingras a également reconnu la possession d'une obligation de la municipalité de Sainte-Adèle, le 14 février 1978, au montant de \$25,000 propriété de Mead & Co. de Montréal, sachant qu'elle avait été préalablement volée.

Cette obligation fut négociée à la Banque Canadienne Nationale, sur le boulevard Charest, à Québec, au cours du mois de février 1978.

Dans ce dossier, le juge Bilodeau rendra sentence, le 18 octobre.

Un troisième dossier

Egalement, le 18 octobre, un autre dossier sera soumis au juge Bilodeau. Il s'agit d'une accusation portée sur la recommandation de la C.E.C.O. relativement à trois chefs d'accusation de trafic d'influence et une

accusation de corruption de fonctionnaire, auprès de l'ancien ministre des Travaux publics Armand Russell, entre les années 1966 et 1979.

Gingras est accusé d'avoir, par son trafic d'influence auprès de l'ancien ministre Russell, exigé \$100,000 pour le renouvellement de baux commerciaux; \$40,000 pour la location de l'édifice Joffre et \$40,000 pour l'acquisition des terrains des Beaux-arts, rue Belvédère, par la firme Beaudet et Marquis. Finalement, il aurait versé \$7,200 à M. Russell, avec lequel il transigeait.

Tentative de meurtre

Une citoyenne de Val-Bélair a comparu, hier matin, au palais de justice de Québec, relativement à une accusation de tentative de meurtre sur son fils âgé de 15 ans, survenue lundi après-midi, au domicile familial.

Elle devra cependant être ramenée devant un juge de la cour des sessions de la paix, le 28 mai, après un examen médical de trois jours.



Le Soleil, Gilles Lafond
Rolland Gingras a reconnu sa culpabilité dans une affaire d'enlèvement et d'extorsion de \$100,000.

Pas d'enquête publique sur la mort d'enfants à l'hôpital de Toronto

TORONTO (d'après PC et UPC) — La procédure des soins apportés aux patients de l'hôpital pour enfants de Toronto sera révisé mais il n'y aura pas d'enquête publique sur la mort suspecte de 43 bébés même si la police fait enquête.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de la Santé de l'Ontario, M. Larry Grossman en annonçant qu'un juge de la Cour suprême de la province, le juge Charles Dubin, avait été chargé de mener une enquête privée sur la façon dont sont donnés les soins à cet hôpital.

Le ministre a précisé qu'il ne voulait pas s'impliquer dans l'enquête policière mais faire en sorte que la population reprenne confiance en cette institution touchée par une série de morts inexpliquées.

Vendredi, une infirmière de cet hôpital, Susan Nelles, avait été acquittée de quatre accusations de meurtre mais le solliciteur général de l'Ontario annonçait peu après que 39 autres morts demeuraient inexplicables.

Deux détenus recherchés

MONTREAL (PC) — La Sûreté du Québec cherche à retracer deux individus illégalement en liberté.

Il s'agit de Gaston Constantineau, âgé de 26 ans, cheveux et yeux bruns, qui n'est pas retourné au centre de détention maximum de Laval depuis le 25 mai 1982 à 23h00.

Le second détenu recherché est Robert Filteau, âgé de 35 ans, yeux et

cheveux bruns. A la suite d'un congé humanitaire, Filteau devait réintégrer le centre de réhabilitation de Waterloo le 24 mai à 20 h, mais il ne s'est pas présenté.

Toute personne pouvant fournir des détails sur les allées et venues de ces personnes est priée de communiquer avec la Sûreté du Québec au (514) 395-4155 ou avec le bureau de l'officier de service au (514) 395-4120.

Saint-Louis succombe à sa chute

Claude Saint-Louis s'est éteint, avant-hier, à l'hôpital de l'Enfant-Jésus sans avoir repris conscience. L'autopsie pratiquée à l'Institut médico-légal de Québec par le Dr Richard Authier, médecin légiste, a révélé que le jeune homme, âgé de 22 ans, avait succombé à une hémorragie cérébrale consécutive à une fracture du crâne.

Demeurant rue Delage, à Beauport, M. Saint-Louis est tombé d'un véhicule en marche, le 16 mai. L'accident s'est produit sur le terrain de stationnement du parc des Cascades où la victime se trouvait avec des amis pour célébrer son anniversaire de naissance.

La police de Beauport a été informée que le jeune homme était assis sur le capot d'une auto ou appuyé sur le pare-chocs d'une camionnette. Le propriétaire du véhicule l'a prévenu qu'il lui fallait le déplacer.

Selon la police, le véhicule s'est mis lentement en mouvement. M. Saint-Louis a perdu l'équilibre et il est tombé sur le sol, se heurtant la tête et perdant conscience sur le coup. Ses amis l'ont fait transporter à l'hôpital où le blessé est demeuré sept jours aux soins intensifs sans jamais reprendre conscience.

Me Maurice Lagacé, coroner du district de Québec, a ouvert son enquête, hier, et il l'a ajournée à une date indéterminée pour permettre à la police de Beauport de compléter son enquête sur les circonstances de cet accident.

Un citoyen de Charlesbourg perd \$8,000

Un citoyen de Charlesbourg, ayant perdu la jolie somme de \$8,000 dans ou près d'un restaurant de la 1ère Avenue, samedi soir, espère que la personne qui a trouvé l'argent aura suffisamment de conscience et de sens civique pour le rendre.

Les \$8,000 formaient une liasse de 80 billets de \$100. Il s'agissait là des économies que ce petit commerçant indépendant avait faites depuis plusieurs années. N'osant laisser cette somme à la maison, il avait décidé de la garder en poche ce soir-là.

Toute personne pouvant fournir des renseignements susceptibles de rendre ce pécule à son propriétaire est priée de communiquer avec le détective Gaston Sanschagrin, de la police de Charlesbourg, au 628-7241. Le propriétaire des \$8,000 promet une récompense substantielle.

Meurtre dans un règlement de compte

SAINT-VALERE (d'après PC) — Un règlement de compte serait à l'origine du deuxième meurtre à survenir en Mauricie depuis le début de l'année.

Michel Fortier, âgé de 28 ans, de Saint-Valère a été froidement abattu par une décharge d'arme à feu, un fusil de calibre .12. Son assaillant a réussi à passer à travers des nombreux points de blocage policiers.

Fortier, bien connu des milieux policiers, serait décédé des suites du passage de deux projectiles qui l'auraient atteint au bassin. La victime était commerçant de rebuts d'automobiles.

Les agents Jean Morin et André Baker, de la Sûreté du Québec (détachement d'Arthabaska) ont été les premiers à arriver sur les lieux. On fit appel aux ambulanciers pour transporter la victime du meurtre à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska où un médecin a constaté le décès.



| Ameublement | Articles ménagers | Photo/audio | Vêtements hommes | |
|--|---|---|--|---|
| Serviettes Wabasso Serviettes moelleuses, imprimées ou unies. Nombreux coloris! 4⁸⁸ | Détergent Sunlight Profitez de son bas prix! 1 litre. Notre prix cour. \$2.09 1⁸⁸ | Pellicule Polaroid Time-Zero SX-70. Paquet de 10 poses. Notre prix cour. \$10.99 9⁸⁸ | Chaussettes pour hommes Habillées. Nylon ou coton/nylon. 10-12. Notre prix cour. \$1.69 par. par. 2/2⁸⁸ | |
| Linges de cuisine à prix avantageux. Débarbouilletes, lavettes, linges à vaisselle... 1⁸⁸ à 2⁸⁸ | Plateau. Idéal pour réceptions! Râpe à fromage. Rapide, pratique. Sacs à ordures Glad. 20. Notre prix cour. \$3.69 Cascade. 1.8 kg. Notre prix cour. \$4.49 Vadrouille abeille avec presse-éponge. Notre prix cour. \$14.98 Atlantic pour vitres avec presse-éponge, radlette. Notre prix cour. \$16.95 Tasses ou gobelets Rubbermaid. Disponibles en coloris ocres. Bois en acier inox. 1 1/2, 3, 5, 8, 13 pies. Nos prix cour. \$2.49 à \$9.99 Panier à linge. Notre prix cour. \$3.49 Articles Rubbermaid. Plateau de service. 2.88 Pichet. 3.88 Aracoroc de France pour les boissons. Pqt de 4 verres. 2 modèles. 10.8 oz. 9.5 oz ou pichet de 2.3 L au choix. 3⁸⁸ | Pellicule Towers/Bonimart. C135-24 poses. Casque d'écoute stereo de luxe. Léger! Notre prix cour. \$24.95 18⁸⁸ | Caléçons taille basse, tissu éponge. Coton/nylon. P-G. Notre prix cour. \$2.49 Débardeurs, hommes. Eponge coton confortable. P-TG. Notre prix cour. \$4.49 Shorts de sport. Polyester/coton. P-TG. Notre prix cour. \$7.99 Gants coton. Notre prix cour. .99 par. par. Impermeable. Notre prix cour. \$3.99 2.48 | |
| Petits tapis. 45 x 68 cm. Endos jute. Vinyle autocollant pour étagères*. Rouleau de 45 x 137 cm. Vinyle endos flanelle pour nappe*. Choix de motifs. 137 cm de large. *Disponibles dans tous les magasins. Broadcloth polyester/coton. 115 cm de large. Notre prix cour. \$2.89 Non disponibles à nos magasins Métropolitain, Place St-Jean, Duvernay, Laval et Place Decarie. Echeveau acrylique 100 g. Choix de coloris unis. File acrylique worsted Bonimart pour tricot. Lavable à la machine! Uni 200 g, bigarre 175 g. Plateau. Notre prix cour. \$4.99 Petits tapis à franges. Tabouret*. Notre prix cour. \$8.99 Guéridon*. Notre prix cour. \$9.99 Table en plastique façon bambou*. Blanc ou amande. Notre prix cour. \$4.99 Tapis de bain décoratifs, lavables. Choix de coloris. Approx. 24" x 45". Boîtes de rangement en carton ondule. Pour chaussures. 9 paires. Coffre 4 tiroirs. Façon noyer. Coffre de rangement. Façon noyer. Boîte plate. Façon noyer. Chaise, bois*. Notre prix cour. \$13.99 Tabouret de bar*. Chrome. Siège vinyle rembourré noir. Notre prix cour. \$12.99 Couvre-coussins, cotele coton. Notre prix cour. \$4.99 Couvertures Vista d'Esmond. Polyester. Nos prix cour. \$9.49 et \$11.99 Volants de lit unis. Imperial, Jumeau, 2 places, grand. Nos prix cour. \$23.99, \$25.99, \$27.99. Couvre-oreillers. Notre prix cour. \$9.99 Ens. de draps chauds. Texmade. Finette coton et polyester Jumeau. Notre prix cour. \$34.99 2 places. Notre prix cour. \$44.99 Grand. Notre prix cour. \$49.99 Petit coussin façon velours. Miroir de porte encadré. 48" x 12". Abat-jour à pince. Motif sérigraphié. Miroirs décoratifs. Motif clown. Dimensions approx. 8" x 10". | Appareils ménagers Bouilloire Moulinex, thermostat automatique. Format de 2 L. Ouvre-boîte automatique Rival. Avec affûteur. Petit ventilateur Orli. Ailettes souples. Interrupteur marche/arrêt. 14⁸⁸ | Articles de saison Decapant 3M. Notre prix cour. \$6.99 Jet oscillant. Notre prix cour. \$6.99 Barbecue réglable. Foyer 18" de profondeur. Notre prix cour. \$10.99 Beaux fauteuils de jardin, du Danemark. Nice en brun ou blanc ou Capri en blanc. 22⁸⁸ | Vêtements dames Bas aux genoux Whisper. Bande extra-large tout confort. Pied sandale, pointe renforcée. .88 par. | |
| Bijouterie Boucles d'oreilles sur carte. 5 paires. 2.88 | Alimentation Biscuits au beurre danois. Un délice à toute heure! Achetez-en sans tarder! Boîte de 450 g. 2⁷⁸ | Quincaillerie/auto Boîte à lettres noire Avec attaches. 15 x 6 1/2 x 2 1/2". Notre prix cour. \$8.99 WD-40. 170 g. Notre prix cour. \$2.59 Huile STR. 400 mL. Notre prix cour. \$2.59 Stylo lumineux "Depend-A-Lite". Notre prix cour. \$2.89 ch. Armor All. 8 oz. Notre prix cour. \$4.49 Siège de toilette en plastique moulé blanc. Notre prix cour. \$7.49 | Bas culottes Cameo . 3 tailles. Soutien extensible. S'attache devant. Beige, blanc. 32-34-36. Notre prix cour. \$3.59 Fourre-tout. Nos prix cour. \$5.99 à \$7.99 Rabais sur blousons pour dames! P-M-G. Notre prix cour. \$12.99 Jean en denim extensible. Coton/ polyester 10-18. Notre prix cour. \$29.95 | |
| | Animaux/horticulture Jerky Treats. Notre prix cour. 3/\$1.00 Litière pour chats Hartz. 10 lb. Jobe's pour plantes d'intérieur. Pqt économique. Notre prix cour. \$2.29 Cordes pour plantes. 2.88 | Sports Chaîne avec cadenas à combinaison pour bicyclette. 36". Balles de tennis Dunlop, Slazenger ou Penn. Boîte de 3. Carburant liquide Coleman. Bte de 4 L. 3.88 | Enfants/bébés Chaussettes. 2 par. 3.08 T-shirts. 4-6X. Notre prix cour. \$2.99 Shorts. 4-6X. Notre prix cour. \$3.99 Pantalons/shorts. Jeans 2-3X. Nos prix cour. \$5.59 à \$5.99 Robes 2-3X. Nos prix cour. \$10.99 à \$12.99 Camisole pour bébés. Pqt de 3. Trotteuse. Notre prix cour. \$29.99 Nec. de biberon Playtex. Biberons jetables. 100. Dormeuses. Nos prix cour. \$6.99 à \$7.99 Filles 7-14. Shorts. Nos prix cour. \$3.99 à \$5.99 Corsages. Nos prix cour. \$8.99 à \$9.99 Haut/bas de survêtement. Nos prix cour. \$10.99 à \$13.99 Ensemble jupe/shorts. Nos prix cour. \$10.99 à \$24.99 Sous-vêtements. Garçons 2-6X. Filles 2-14. Nos prix cour. \$1.59 à \$1.79 ch. | |
| | Chaussures Pantoufle tissu velours. Dames jusqu'à 10. Notre prix cour. \$5.99 Oxford suédée. Hommes 7-11. Notre prix cour. \$21.99 16⁸⁸ | Jouets Bolo. Fera la joie des enfants! Balle marbrée. 9 pouces. Très drôle! Choix de véhicules Tonka. Fourgonnettes, camions et plus encore! Disco Punch. Le préféré! 1.48 | Vêtements garçons Chemises jersey à col ras du cou... une aubaine! Poly/coton. Choix. Manches courtes. 8-16. Notre prix cour. \$4.49 Chemises écossaises à manches longues. 65% polyester/35% coton. Pressions. 8-18. Notre prix cour. \$10.99 Pantalon brosse, taille élastique. Poly/coton. 7-12. Notre prix cour. \$13.99 8.88 | Hygiène/beauté Lotion Soins intensifs de Vaseline. 500 mL plus 32% en prime! 2⁸⁸ Shampooing colorant New Dawn. 1.88 Shampooing Jirmack Gelave. 220 mL. Ou, revitalisant instantané. 225 mL. Maxi-protection Sure et Naturelle. 30. 2.88 |

Notre politique de remboursement, c'est toujours bien!

Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre achat, nous vous garantissons qu'il sera remplacé, réparé, selon les termes de la garantie, ou même remboursé, avec le sourire.

Tous les prix sont en vigueur jusqu'au samedi 29 mai 1982, jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Le docteur Fernand Bellemare m.d.
ophtalmologiste
exerce sa profession à nul autre endroit à Québec.
325, rue du Roi
Complexe Bibliothèque de Québec
Place Jacques-Cartier
529-9411

Heures d'ouverture
Lun. à Mer. jusqu'à 17:30h
Jeu. et Ven. jusqu'à 21h
Samedi jusqu'à 17h

Stationnement Gratuit

Faites Confiance à Towers

Pour la sélection, les aubaines et la satisfaction.

Ste-Foy
Place Laurier, Ste-Foy



PROFITEZ DE L'ÉTÉ ET DES BONS PRIX



Prix payez
et emportez
du 26 au 29 mai 1982

CHEZ VOTRE QUINCAILLIER

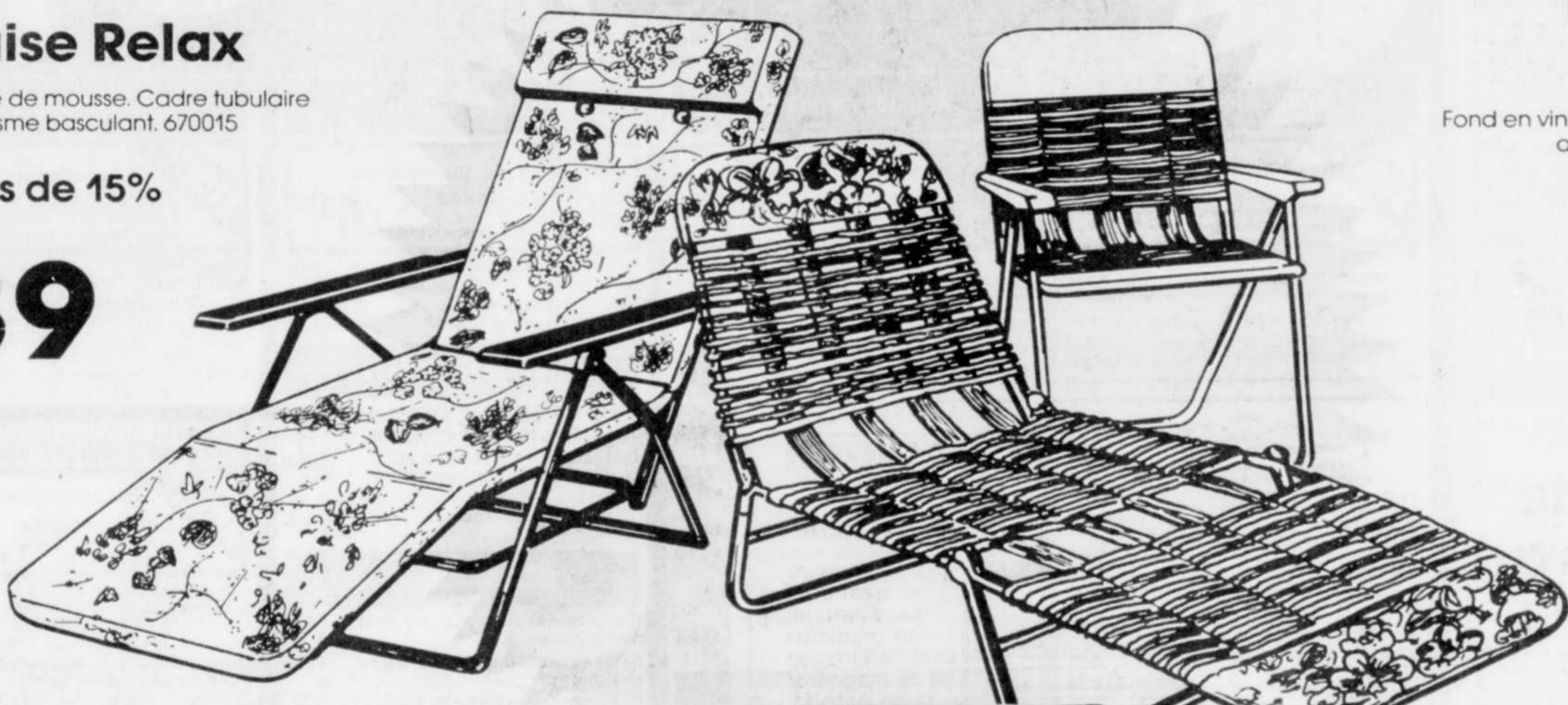


Chaise Relax

Coussinée de mousse. Cadre tubulaire à mécanisme basculant. 670015

Rabais de 15%

\$39



Chaises de parterre

Fond en vinyle brun et blanc. Cadre en acier émaillé. Prix d'aubaine.

Chaise de parterre
777025

Rabais de 30%

12⁷⁷

Chaise longue
777026

Rabais de 27%

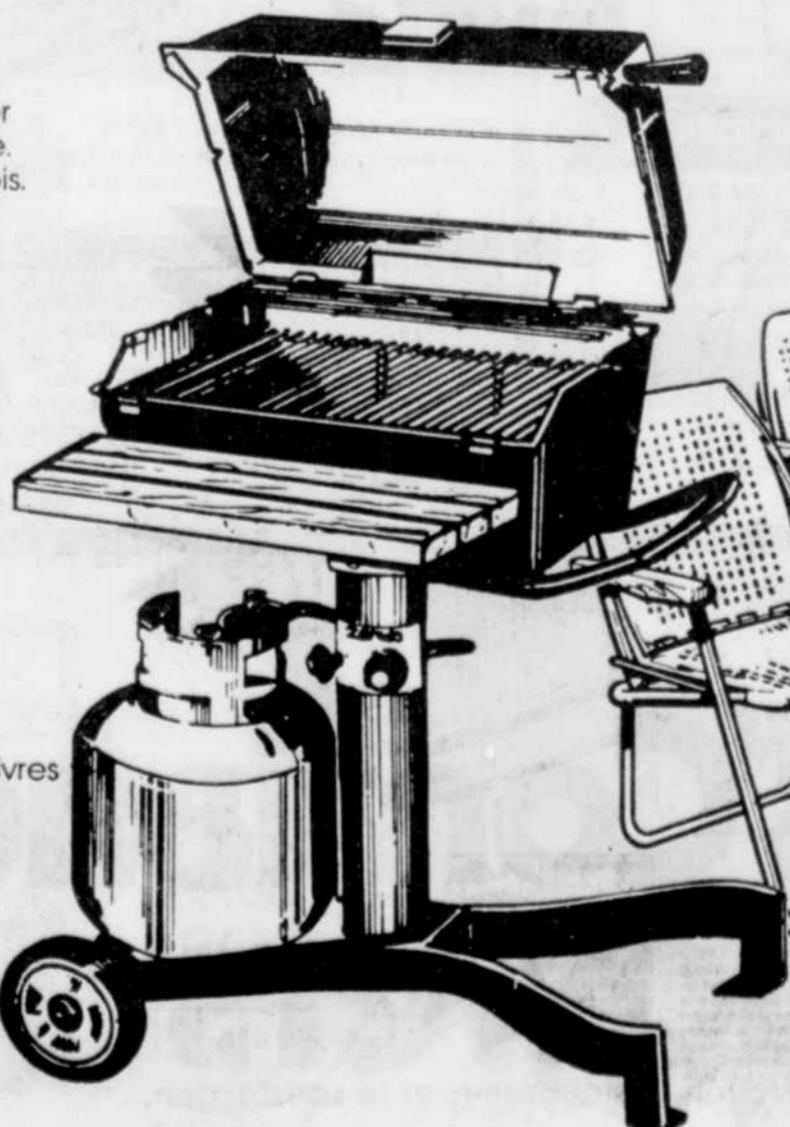
15⁷⁷

Gril au gaz propane

shepherd

Surface de cuisson 359" car. Double contrôle sur la base. Brûleurs en acier inoxydable. Roues de 7" de diamètre. Réservoir non-inclus. 1 tablette en bois. 30.000 BTU. 291132

\$217

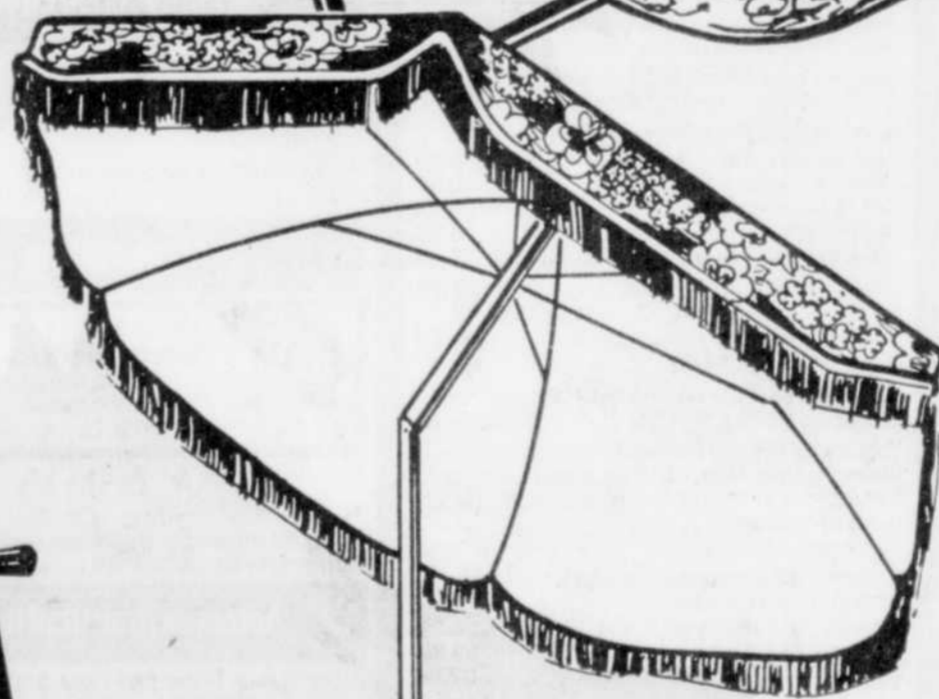


Cylindre

De gaz propane fabriqué selon les spécifications CTC/DOT 4BA-240. 20 livres (9,1 kilogrammes). 558001

Rabais de 30%

\$29



Briquettes Martin

Briquettes de lave pour grilles au gaz. 612006
Non illustré.

Rabais de 23%

5⁸⁸

Ensemble patio 6 morceaux

4 chaises et une table à cadres tubulaires en acier émaillé blanc. Sièges, dossiers et dessus de table en plastique brun, blanc ou orange avec parasol. 777013/14/24

\$92



L'Opposition conservatrice demande la démission de Kaplan

par Michel C. AUGER

OTTAWA (PC) — L'Opposition conservatrice a réclamé, hier aux Communes, la démission du solliciteur général Robert Kaplan, pour avoir écrit des lettres en faveur de deux jeunes travailleurs d'élection de sa circonscription qui avaient été condamnés pour vol à main armée.

M. Kaplan avait fait parvenir lesdites lettres aux avocats de ces deux jeunes qui voulaient les déposer en cour comme références pour leurs clients lors des représentations précédant le prononcé de la sentence.

Le juge Barry Shapiro de la cour de comté de l'Ontario avait refusé, la semaine dernière, que ces lettres soient produites en cour, ajoutant que l'intervention de M. Kaplan était "de mauvais goût".

Les députés conservateurs ont soutenu que M. Kaplan avait enfreint les règles qui doivent régir la conduite des membres du gouvernement en de telles circonstances.

"Le solliciteur général, de par ses fonctions, ne peut pas fournir de telles références, pas plus que ne le pourrait un juge", a soutenu le député Chris Speyer.

Mais le premier ministre Pierre Trudeau a refusé de blâmer M. Kaplan.

M. Trudeau a ajouté qu'il vérifierait ce que disent les règles de conduite qui avaient été édictées pour les membres du cabinet en de telles occasions.

Pour le député Eric Nielsen, les actions de M. Kaplan sont encore moins excusables du fait qu'il est non seulement le ministre responsable des prisons dans lesquelles les deux jeunes hommes seront incarcérés, mais qu'il est aussi le responsable de la Commission des libérations conditionnelles qui pourrait être appelée à se pencher sur leur cas.

M. Kaplan a défendu ses actions en soulignant qu'il n'avait aucunement tenté d'influencer un juge de façon détournée ou secrète. Mais qu'il l'avait fait de façon ouverte et directe, comme tout autre citoyen aurait pu le faire.

Il a affirmé que ces deux jeunes gens, originaires des Antilles, connaissent bien peu de gens qui auraient pu témoigner en leur faveur dans de telles circonstances.

Dans ses lettres, M. Kaplan souligne qu'il connaissait quelque peu ces deux jeunes — Ron Arrindell et Claude English — qui avaient travaillé pour lui lors des campagnes électorales de 1979 et de 1980.



Recherché pour vols qualifiés

Ce portrait-robot est celui d'un individu recherché par la police de Charlesbourg pour des vols qualifiés. Le trait remarquable est une cicatrice à la joue gauche, près de la bouche. Agé de 25 à 30 ans, cet individu mesure quelque cinq pieds et six pouces et il a les cheveux blonds. Toute information à son sujet sera traitée confidentiellement et elle doit être adressée au détective Yves Perreault, au numéro de téléphone 628-7241.

Le voleur à la cagoule blanche frappe encore

Le voleur à la cagoule blanche a de nouveau frappé à Beauport. Il serait l'auteur de deux autres vols qualifiés.

Vers 22h30 avant-hier, cet individu s'est emparé d'une somme de \$300 au dépanneur Le Rapido, situé au 872 boulevard Rochette. Comme les fois précédentes, il était armé d'un fusil tronçonné. Personne ne l'a vu arriver ni partir. On ne sait s'il se déplace à pied ou en auto.

Samedi, vers 2h30 de la nuit, ce même voleur s'est présenté au motel Evelyn, sur le boulevard Sainte-Anne. Il était aussi armé d'un fusil coupé et il aurait également raflé quelque \$300. Aucun véhicule n'a été vu et l'on croit qu'il est arrivé à pied pour repartir de même.

Cet individu à la cagoule blanche aurait déjà plusieurs autres hold-up à son crédit à Beauport et aussi dans d'autres villes de la région.

Par ailleurs, la Sûreté du Québec fait part d'un vol qualifié dans un bar d'essence de Stoneham, situé près de la brasserie La Randonnée. Vers 23h15 hier soir, elle a été informée que trois motards, portant visière, avaient dérobé une somme d'environ \$1,000, après avoir ligoté le propriétaire, Michel Rousseau, et l'avoir menacé avec un couteau. Aucune arrestation n'était rapportée à 1h, la nuit dernière, et l'enquête se poursuit.

Le feu détruit une manufacture aux Aulnaies

par Tom FRECHETTE

La manufacture "Le jouet de bois Richard Emond Enr." à Saint-Roch-des-Aulnaies, dans la circonscription de Kamouraska, a été détruite par les flammes, cette nuit.

La bâtisse située sur la rue Seigneuriale est une perte totale. Les dommages s'élevaient sommairement à \$60,000 comprenant une perte de jouets pour \$40,000 environ.

L'alerte a été donnée vers 1h. Une vingtaine de pompiers volontaires de Saint-Roch et de Sainte-Louise, sous les ordres du chef Clément Dubé, ont lutté durant plus de trois heures contre un vent violent pour protéger avec succès plusieurs maisons autour du foyer d'incendie.

L'escouade des crimes contre la propriété de la SQ de Québec enquête sur l'origine de ce feu désastreux. Il est fort possible que les flammes aient été allumées par une défectuosité électrique.

Radio Shack®

Les prix de solde expirent le 29 mai 1982

Antenne mobile VHF/UFH/FM

Réception excellente en véhicule de loisirs ou de camping et en bateau. Se replie pour la route. Armature 40" à 14 éléments. 15-8232

36.95
24.95
rabais 32%

Soldes de printemps

et choix d'articles courants de nouveautés et offres spéciales

Sonorité excellente avec cette chaîne économique aux lignes fines

- Récepteur STA-720 de Realistic (voir ci-dessus). 31-1997
 - 2 enceintes Minimus-11. 10-1/2" de haut seulement, mais délivre une sonorité ample et chaude. Coffret aluminium de ton argent. PAR** : 50 W. 40-2035
 - Tourne-disque LAB-395 à entraînement direct avec stroboscope intégré, pause/repérage amorti. Cellule magnétique de \$39.95. 42-2977
- Total des prix courants 869.80 soldé à 539.00
- **Puissance admissible recommandée

La chaîne vedette de mai

869.80
539.00
rabais \$330

sur cette magnifique chaîne

REALISTIC

Le Miniset 10 très complet

129.95
89.95
rabais \$40

Appréciez la sonorité excellente et les multiples caractéristiques de ce magnéto-radio AM/FM. Pour CA ou 6 piles "AA". 14-1000

Petit et portable

Le magnéto CTR-37 portable pour toute la famille. Fonctionne sur CA ou 4 piles "C". 14-806

64.95
44.95
rabais 30%

Protégez vos bandes

Mallette de vinyle veiné cuir pour ranger vos cassettes. 44-663

19.95
12.95
rabais 35%

Les bandes ne sont pas fournies

SUPERTAPE GOLD

rabais 40%

De la qualité à bas prix

Une bande supérieure pour prémagnétisation normale.

C-60 60 min. 44-921 **2.39** 3.99

C-90 90 min. 44-922 **2.99** 4.99

Nos portatives AM/FM vont partout

A La qualité AM/FM "perceptible". Une radio pour écouter partout votre musique préférée. Pile 9V requise". 12-714

26.95
17.95
rabais 33%

B Concertmate® AM/FM avec circuit spécial accentuant la profondeur stéréo et la séparation des canaux. CA ou 6 piles "D" requises". 12-708

Radio Shack

POLITIQUE RADIO SHACK AU SUJET DES ANNONCES

Les articles de cette annonce ont été choisis antérieurement à cette offre, il peut donc arriver que certains d'entre eux ne soient pas disponibles dans tous nos magasins. Si l'article est provisoirement épuisé, nous vous fournirons un bon de réduction d'équivalent vous permettant de vous le procurer plus tard au prix annoncé. Les prix mentionnés sont en vigueur dans tous les magasins Radio Shack et constituent un maximum pour les Centres de vente autorisés (DETAILED LISTING participants). Nous déclinons toute responsabilité quant aux erreurs typographiques. Tandy Corporation décline les droits de propriété de toutes les marques déposées et Tandy Electronics Limited en est un usager enregistré.

*Les piles ne sont pas fournies.

385 DIVISION, ÉLECTRONIQUES TANDY LIMITÉE

89.95
69.95
rabais \$20

Consultez votre annuaire pour le magasin Radio Shack le plus près de chez vous

ÉPICIERIS UNIS GEM

Découvrez l'été...

MAPLE LEAF
VIANDES EN CONSERVE

KLIK
PAIN DE VIANDE
de porc pur
bte 340 g
1,59\$

FLOCONS DE POULET
viande blanche
MAPLE LEAF
bte 184 g/6,5 oz
1,89\$

Cooked Ham
Jambon cuit
1 lb 454 g
4,29\$

JAMBON CUIT
MAPLE LEAF
bte 680 g/1,5 lb

ÉPAULE DE PORC CUIE
Picnic
MAPLE LEAF
bte 454 g/1 lb
3,09\$

Picnic
ÉPAULE DE PORC CUIE
COATED PORK SHOULDER
1 lb 454 g

SACS À DÉCHETS GLAD
extérieur 28" x 36"
pqt 20
2,79\$

à jardin pqt 5
intérieur 20" x 22"
pqt 12
1,19\$

79¢

MOUTARDE PRÉPARÉE
SCHWARTZ
bocal 750 ml
79¢

GLAD
Kitchen Catchers
12

ASSOUPLISSEUR DE TISSUS
BOUNCE bte 20
1,79\$

PAPIER DE TOILETTE
couleurs asst.
CASHMERE pqt 8 rix
2,59\$

BRIQUETTES LIGNO BRAISÉ
faites de bois
sac 4 kg
2,19\$

DETERGENT LIQUIDE
pour la vaisselle
JOY bout. 1 litre
1,99\$

VERRES À BIÈRE
en plastique
DIXIE
pqt 12 de 397 ml/14 oz
1,29\$

JUS DE RAISINS SURGELÉ
WELCH
bte 340 g
99¢

JUS D'ORANGE PUR
KRAFT
bocal 1,81 litre
1,79\$

SAVON DE BEAUTÉ
blanc ou rose
PALMOLIVE
3 barres 90 g
1,29\$

LAMES TRAC II
pqt 10
2,99\$

Les prix sont en vigueur jusqu'au samedi le 29 mai 1982 inclusivement. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les illustrations de cette page ne servent qu'à illustrer la marque des produits annoncés, le texte prévaut en toutes occasions. S'il advenait qu'un article vienne à manquer en rayon, veuillez demander un coupon de remise au comptoir et le prix vous en sera garanti.

Welch's
JUS DE RAISINS

SUPER-FRITES SURGELÉES
coupes assorties
McCain
sac 907 g
99¢

PURIFICATEUR D'AIR
parfums asst.
DOUBLE FRAICHEUR
cont. 25 g
1,59\$

RASOIRS TRAC II
chaque
2,99\$

PRODUITS SURGELÉS
GÂTEAUX SURGELÉS
à étages
chocolat/vanille
SARA LEE bte 369 g
1,59\$

NETTOYEUR EN POUDRE
SPIC & SPAN
1 litre
1,79\$

SOUPES
crème d'asperges/boeuf & nouilles/boeuf & légumes
AYLMER
bte 284 ml/10 oz
59¢

AMPOULES ÉLECTRIQUES
40-60-100 watt
BEST BUY G.E. pqt 2
1,29\$

RÔTI D'ÉPAULE DE PORC FRAIS
(genre Picnic)
240\$/kg
1,09\$/lb



SPIC & SPAN
NETTOYEUR EN POUDRE

NETTOYEUR LIQUIDE
M. NET
1 litre
1,89\$

RELISH SUCRÉE
SCHWARTZ bocal 500 ml
1,09\$

MAXI-SERVIETTES
régulières/désodorisantes/
super
LIBERTÉ NOUVELLE
bte 12
1,39\$

CORNETS POUR CRÈME GLACÉE
coupes ou pointus
IMPERIAL bte 20
79¢

NETTOYEUR À VITRE
ST-CASTIN
cont. 600 ml
1,19\$

BACON TRANCHÉ
LEGRADE
pqt 500 g
2,38\$

BOEUF HACHÉ
ordinaire
3,48\$/kg
1,58\$/lb

SAUCISSES FUMÉES
HYGRADE
pqt 454 g
1,69\$

JAMBON BUFFET
(dinner Ham)
tout cuit
LEGRADE env. 1 kg
6,35\$/kg
2,88\$/lb

SAUCISSON TRANCHÉ
régulier ou cire
simili-poulet
MAPLE LEAF pqt 375 g
1,39\$

JAMBON CUIT
extra maigre
HYGRADE
6,57\$/kg
2,98\$/lb

COCA-COLA/TAB-COLA/SPRITE
bouteilles retournables
6/2,99\$

NETTOYEUR LIQUIDE
M. NET
1 litre
1,89\$

KETCHUP AUX TOMATES
ST-CASTIN 909 ml
1,89\$

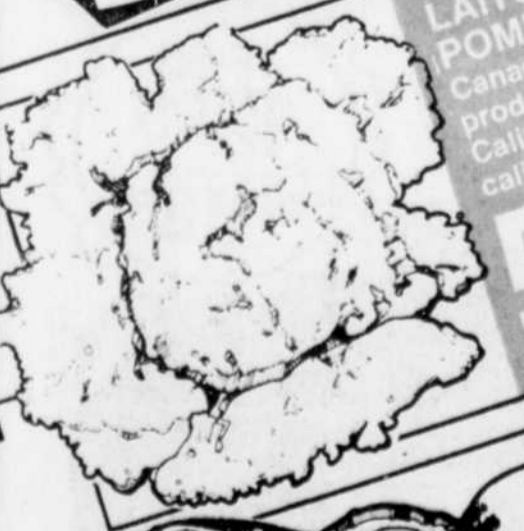
NOURRITURE POUR CHIENS
GAINES MEAL sac 8 kg
7,99\$

CAFÉ INSTANTANÉ
décaféiné SANKA
bocal 227 g/8 oz
5,99\$

SAVON EN CRÈME ASST.
JERGENS cont. 350 g
1,99\$

RADIS ROUGES
produit de Floride
cello 454 g/16 oz
39¢

RAISINS EMPEREUR
produit du Chili
1,96\$/kg
89¢/lb



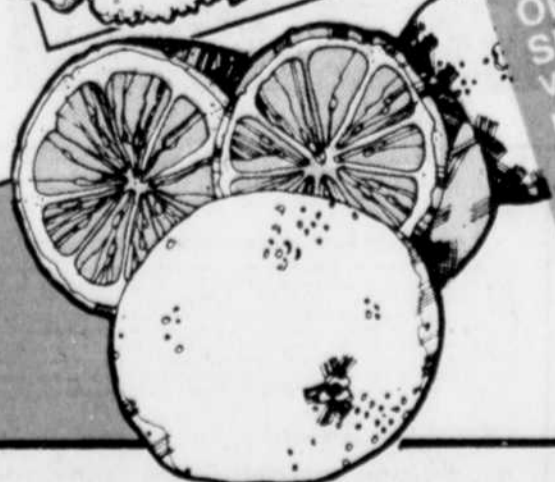
LAITUE POMMÉE
Canada no 1
produit de la Californie
calibre 24
58¢

RÉGLISSE ROUGE
LASSO cello 450 g
1,19\$

BISCUITS CHRISTIE
OREO ou PÉPITES
DE CHOCOLAT
sac 450 g
1,59\$

DENTIFRICE
régulier ou menthe
AQUA FRESH tube 100 ml
1,49\$

COEURS DE CELERI
Canada no 1
produit de Floride
calibre 24
65¢



ORANGES SUNKIST
VALENCE
produits de Californie
calibre 113
12/
1,69\$

GELEE DE POMMES
OKA bocal 750 ml
1,89\$

BREUVAGE DE FRUITS ASST.
OKADOKA
pqt 6 bout. 200 ml
99¢

DÉTERSIF EN POUDRE
TIDE bte 12 litres
8,99\$